

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des États-Unis ou de quiconque d'autre, l'assiduité qu'il lui faut prêter envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docility from Britain, or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-X-37)

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, mercredi 15 janvier 1947

VOLUME XXXVIII — No 10

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTRÉAL

TELEPHONE: *Belair 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FÊTES

Administration: Belair 3361

Rédaction: Belair 3366

Gérant: Belair 3363

La grève anglaise affecte maintenant 50,000 hommes

Un mystère est percé, mais il en reste d'autres

Après avoir fourni un alibi parfait à la "Corporation des biens de guerre", le président de cette dernière, M. J. H. Berry, semble en avoir trop ajouté — Une enquête sur les mille paires de gants d'Ottawa ne suffit pas, il en faut une sur les gaspillages de Montréal-Est, de la Pointe-Saint-Charles et du camp de Debert, en Nouvelle-Écosse

L'explication des mystères paraît être, dans l'ordre politique et administratif, chose possible, qui toutefois ne va pas sans inconvénients et sans arias. Là comme ailleurs, jouent les lois rigoureuses, sinon immuables des humaines contingences. Un mystère chasse l'autre, plus exactement, un mystère qui s'explique en laisse d'autres en plan, en fait surgir de nouveaux qui étaient insoupçonnés. Une lumière fulgurante sur un point donné laisse subsister de la pénombre dans ses alentours immédiats et, plus loin, le mystère renouvelé de l'ombre épaissie.

La Corporation des biens de guerre, dite en langue anglaise et par antiphrase War Assets Corporation, alors que ça devrait être War Liabilities, est parvenue à expliquer, en une dépêche que l'agence Canadian Press a transmise aux journaux de son abonnement, le mystère des mille paires de gants d'Ottawa.

On se rappelle le cas, d'abord exposé par l'identique truchement d'une dépêche de la même agence. Un marchand de seconde main, faisant affaires dans la capitale fédérale, offrait en vente les gants en question, provenant de stocks militaires et tous lacérés, sur le dessus, d'un coup de ciseaux très net. Le marchand les avait obtenus en cet état et il paraissait manifeste qu'on les avait, à la source militaire, mutilés de cette façon.

Le procédé d'ailleurs n'était-il pas déjà connu? On l'avait signalé en beaucoup d'autres endroits.

Le président de la Corporation des biens de guerre, M. J. H. Berry, a ordonné une enquête immédiate. L'enquête s'est faite sans tergiversation aucune, dans un très bref délai. La dépêche qui signalait le cas et qui annonçait l'enquête était du 2 janvier: le rapport de l'enquête est du 4. Les choses n'ont donc pas lambiné. D'aucuns se demanderont peut-être si l'enquête n'était pas commencée et presque complétée quand M. Berry en a donné l'annonce. Il n'importe.

Le rapport de l'enquête, tel que M. Berry le transmet au public par le canal de la Canadian Press, exonère et justifie pleinement la Corporation des biens de guerre. Cet organisme de liquidation n'a jamais eu à s'occuper de ces mille paires de gants. M. Berry expose que les gants ont été achetés d'une compagnie de Montréal, en août dernier, comme partie d'un envoi de 538 livres de gants et de mitaines disparates à même un stock vieux de plusieurs mois: que la compagnie montréalaise ne les a pas obtenus de la Corporation des biens de guerre, parce que celle-ci n'existait pas au mois d'août, que son institution n'est venue que plus tard.

C'est comme dans la fable du Bonhomme:

Comment l'aurait-il fait si je n'étais pas né?
... je tette encore ma mère.

Alibi parfait, incontestable, pour cause de non-existence de l'inculpé au moment de la commission du délit. M. Berry n'aurait-il pas dû s'en tenir à cela? Il eût pour le sûr été bien avisé de ne pas aller plus avant dans l'explication de ce qu'il appelle lui-même, si l'on s'en tient aux termes employés dans la dépêche de la Canadian Press, le mystère des gants lacérés (mystery of the slit gloves).

La dépêche de la Canadian Press, celle du 4 janvier, se termine toutefois, par la citation entre guillemets, des propos suivants de M. Berry et que nous traduisons:

"Dans les premiers jours de la Corporation des biens de guerre, certains articles ont été lacérés parce que la Corporation les tenait pour invendables, et ces articles ont été vendus comme rebuts. On a eu recours à ce procédé, à tort ou à raison, pour avoir la certitude que tels articles seraient revendus comme rebuts et non pas comme articles serviables dans leur premier état. Par ailleurs, la Corporation a déjà reçu d'autres marchandises de surplus qui étaient déjà endommagées ou coupées. La lacération s'est pratiquée pour empêcher la redistribution aux troupes dans le cas où l'on considérerait qu'un article n'était plus économiquement réparable ou encore qu'il était contaminé et/ou pour empêcher le commerce clandestin des fournitures militaires. Entailage, dommage et mutilation ont cessé définitivement il y a environ dix-huit mois, mais quelques-uns de ces articles lacérés peuvent encore, de temps en temps, comme dans le présent cas, apparaître dans le commerce, car la Corporation des biens de guerre liquide les résidus de stocks de plusieurs entreprises et les acheteurs en font la revendre au public. La politique présente pour la disposition des surplus, — des ordres en conséquence sont donnés à tous les intéressés, — interdit définitivement la mutilation d'aucune sorte, sauf dans le cas où la santé publique peut être menacée et dans le cas où il s'agit de fournitures de type secret."

N'y a-t-il pas contradiction flagrante dans ce texte de M. Berry? Si entailage, dommage et mutilation ont cessé définitivement il y a environ dix-huit mois, comment se fait-il que, dans ses premiers jours, la Corporation des biens de guerre, instituée après le mois d'août dernier, ait

elle-même pratiqué, de l'aveu de M. Berry, l'entailage ou la lacération?

Il y a du mystère là-dessous et là-dedans, mystère qui gagnerait d'être à son tour percé et éclairci.

Et pourquoi endommager, pour en empêcher la revende, une marchandise que l'on juge déjà invendable?

M. Berry a éclairci un mystère, mais pour en susciter d'autres qui sont aussi profonds.

Il est bel et bien d'avoir promptement fait enquête à propos de mille paires de gants. M. Berry a manifestement, à cette fin, remonté dans le temps, bien plus loin que les quelques mois d'existence de la Corporation dont il est le président. Il a donc eu latitude et juridiction pour le faire. Ne conviendrait-il pas d'avoir une enquête aussi lointaine et poussée, à propos d'autres gaspillages du même genre, mais beaucoup plus considérables?

Le 27 octobre dernier, le maire de Montréal-Nord, M. Archambault Dési, portait des accusations formelles et circonstanciées, quant à des centaines de milliers de chemises, déchirées stupidement dans un dépôt montréalais de l'aviation militaire et vendues ensuite comme vieux chiffons.

M. Dési a remis alors à la presse copie écrite de ses dénégations. Elles valent que nous les rééditions encore une fois, sous leur forme interrogative:

Est-il vrai qu'au dépôt No 12 de l'aviation, à Montréal-Est, dans le hangar No 45, on a détruit pendant des mois, au cours des années 1943, 1944 et 1945, des millions de vêtements, quelques-uns à peine usagés, la plupart neufs, des uniformes d'aviateurs, paletots, tuniques, pantalons, gilets, chemises, cravates, sous-vêtements, bas, etc.?

Est-il vrai qu'on a vendu à un marchand de guenilles de Montréal ces millions de vêtements ainsi déchirés et que ces guenilles ont ensuite été revendues en ballots de 25 et 50 livres à l'Imperial Oil, qui les a distribués dans ses postes d'essence où on s'en sert pour essuyer les pare-bris des automobiles?

Est-il vrai qu'au début de cette orgie de gaspillage, on vendait ces vêtements sans les couper à ce même marchand et que cette politique a été abandonnée et qu'on a déchiré ensuite ces vêtements parce que ledit marchand, au lieu d'en faire de la guenille, les revendait tels quels à certains marchands d'occasions de la rue Craig?

Est-il vrai qu'on a détruit dans ce même hangar des milliers de paires de chaussures en les entaillant en trois endroits différents à coups de couteaux et qu'on a expédié au dépôt de la Pointe-Saint-Charles ces milliers de paires de chaussures ainsi mutilées?

Est-il vrai qu'on a entassé dans le hangar No 40 5 wagons de clés anglaises (wrenches) et que ces outils, qui n'ont jamais servi, ont rouillé sur place?

Est-il vrai qu'on a accumulé dans un autre des 90 hangars des centaines de lits de fer, de poêles, de frigidaires, qui ont rouillé et pourri sur place?

Est-il vrai qu'avec la complicité de la police du dépôt, on a sorti des camions entiers de pneus et de chambres à air destinés au marché noir de Montréal?

Est-il vrai qu'au dépôt d'aviation de Saint-Hubert, on a sorti des hangars, à l'automne de 1945, des stocks considérables valant plusieurs millions de dollars qu'on a déposés en plein champ où ils ont passé tout l'hiver de 1945-46 et se sont perdus irrémédiablement?

Il y a plus de deux mois que le maire de Montréal-Nord a posé ses questions. N'a-t-on obtenu aucune réponse, aucune explication satisfaisante. L'ancien ministre de l'Aviation, le colonel Gibson, devenu secrétaire d'Etat, avait promis une enquête. Le public n'en a plus entendu parler.

Des lots de deux cent mille chemises devraient pourtant offrir autant d'importance que mille paires de gants. À une époque surtout où la chemise n'est pas une marchandise abondante sur les marchés civils.

Un seul ministre a maintenant pris la direction des trois anciens ministères de la Défense, M. Brooke Claxton. Quand nous parlera-t-il de l'enquête que son collègue, le colonel Gibson, a pour le sûr ordonné de faire?

Et cette enquête, probablement en cours, en long cours, pourrait s'augmenter de quelques autres, à propos, par exemple, des milliers de paires de chaussures mutilées et jetées au dépôt de la Pointe-Saint-Charles, et des stocks considérables de marchandises diverses abandonnés au camp de Debert, dans la province de la Nouvelle-Écosse.

Si le mystère des mille paires de gants a pu se percevoir, pourquoi ne percevrait-on pas les autres? Le public est intéressé, très intéressé de savoir ce qui en est des gaspillages de guerre et d'après-guerre. Après tout, c'est lui qui paie.

Emile SENOIST

Mackenzie King perdit la bataille avec tous ses colonels.

Voici quel était l'enjeu du conflit? En octobre 1925, en vertu d'une entente conclue avec l'Australie et étendue à la Nouvelle-Zélande par arrêté ministériel, le Canada réduisait les droits sur le beurre provenant de ces deux pays britanniques.

Dans l'intention de ses auteurs, cette entente visait à nous assurer le beurre que la production domestique était insuffisante à nous fournir et devait contribuer à stimuler l'industrie laitière au sein de notre cher Canada.

Les oppositionnistes du temps — M. Bennett et consorts — dénoncèrent la transaction comme un impair et un scandale. Leurs déclarations électorales préférèrent l'ana-

thème contre les auteurs d'un tel méfait, dommageable, disaient-ils, à nos compatriotes laitiers et beurriers.

Le coup eut du succès. Il ébranla une bonne partie de l'opinion québécoise, si elle est susceptible d'exister. Les libéraux s'émurent et sonnèrent l'alerte.

Ils confièrent à leurs "scripteurs" une tentative de réfutation. On retrouve cette contre-offensive dans une brochure du millésime 1930.

Sous le chapitre "Le beurre de la Nouvelle-Zélande", les écrivains de M. King consignaient ces arguments anticorrupteurs:

"Constant qu'ils manquent leur coup en agitant le spectre du chômeur..."

(suite à la page deux)

Les préliminaires du traité de paix allemand

Le Congrès de Washington aborde les problèmes du travail

Blocs-notes

Le certificat de citoyenneté

Le fait qu'au lieu de donner au nouveau certificat de citoyenneté un caractère bilingue d'y apposer côte à côte un texte français et un texte anglais, comme on le fait pour les timbres et pour les billets de la Banque du Canada, n'a point tout d'abord suscité les protestations auxquelles on aurait pu s'attendre peut paraître singulier.

Il tient probablement à cet autre fait que la chose paraissait à la plupart invraisemblable. S'il était une circonstance, à la vérité, où l'on devait tenir à affirmer, par la juxtaposition des deux textes, l'égalité pratique des deux langues officielles du pays, c'était bien celle-là.

Mais l'invraisemblance, dans ce domaine, est malheureusement trop courante. Et les optimistes ont dû déchanter. Ils ont dû constater qu'une fois de plus on s'était arrangé pour créer chez le plus grand nombre possible de gens l'impression que le Canada n'est pas un pays bilingue, mais bien exclusivement anglais. Que pourrions-nous conclure d'autre, en effet, les gens qui, à l'étranger et au pays, verront les certificats exclusivement anglais, qui seront forcément le plus grand nombre de ceux qu'on mettra en circulation? Que pourrions-nous conclure d'autre, particulièrement ceux qu'on appelle les non-Canadiens, les nouveaux citoyens venus de tous les coins du monde, et qui ne verront sur leur certificat que de l'anglais?

Sauf erreur, nous avons été les premiers à signaler et à dénoncer cette anomalie. Nous sommes heureux de constater que chez d'autres aussi le sentiment d'une juste révolte s'est déjà affirmé. Ainsi, dans l'Action Catholique d'ici, le rédacteur en chef du journal, M. Louis-Philippe Roy, écrit, en premier Québec:

Hélas! on vient de manquer une belle occasion de pratiquer le bilinguisme. Au lieu d'imprimer les certificats de citoyenneté bilingues, on a fait imprimer des certificats en anglais et d'autres en français. Or, quand on connaît la largeur d'esprit de la bureaucratie fédérale, on peut présumer que l'on utilisera exceptionnellement les seconds, créant chez les nouveaux citoyens l'impression qu'ils appartiennent désormais à un pays anglais.

De la part des autorités fédérales, y a-t-il distraction ou mauvaise volonté? Si c'est une distraction, on s'empressera de la corriger. Nous ne pouvons croire à la mauvaise volonté surtout en cette circonstance où l'on a tant

(suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

A l'occasion de la Semaine de la citoyenneté canadienne, le "premier citoyen" de Montréal avait demandé de prouver "nous démontrant l'importance que nous accordons au titre de Citoyen du Canada et pour l'édification des Neo-Canadiens et des postulants à la citoyenneté canadienne qui habitent notre ville".

L'appel du maire a sans doute été entendu; les grandes institutions de la rue St-Jacques qui arborent des drapeaux pour le moindre anniversaire ont évidemment déployé leurs étendards des grands jours? Pas le moins du monde.

On n'a repéré de pavoiement nulle part ailleurs qu'à l'Hôtel de Ville. Boude-t-on la nouvelle "citoyenneté"? Est-ce qu'elle ne satisfait personne? Baptiste, sans doute, ne peut démentir si elle est chair ou poisson.

Un ministre de M. King, M. Gardiner, lance une douche d'eau froide sur la citoyenneté canadienne et le certificat qui l'atteste, moyennant l'acquisition de \$5 comptant.

Pour ma part, a-t-il dit à des libéraux de Calgary, je ne dépenserais pas un beau cinq piastres pour me procurer ce papier et je vous conseille de suivre mon exemple.

Il ajoute sur le mode "critique": Après tout, nous sommes tous Canadiens et nous pouvons nous dispenser de ce bout de parchemin.

Pour une invitation à l'abstention, en voilà une bien directe. Les semeurs de la citoyenneté la rangeront probablement dans la collection des gaffes ministérielles.

Choses d'hier et d'aujourd'hui

"Plus on a d'esprit, plus on trouve d'originaux." (La BRUYÈRE.)

La paix allemande

Hier à Londres un groupe d'assistants spéciaux des Quatre s'est réuni pour aborder le problème de la paix allemande que les ministres doivent discuter à Moscou au mois de mars. Le principal objet de cette conférence préliminaire c'est d'obtenir les avis et les suggestions de dix-huit autres puissances alliées sur le sort qu'il conviendrait de faire au Reich vaincu. Les vues de la plupart de ces pays sont déjà connues dans une certaine mesure par les grandes puissances. D'abord les Dominions et l'Angleterre ont discuté ces questions à des conférences antérieures. D'autres pays ont aussi été consultés d'une manière ou d'une autre par Londres et Washington. Des mémoires plus détaillés seront probablement soumis aux assistants des Quatre.

Sept pays alliés ont formulé des réclamations territoriales contre l'Allemagne; la principale est celle de la Pologne qui, grâce à l'armée rouge et avec l'approbation tacite de Londres et de Washington, s'est déjà emparée de plusieurs provinces et a poussé sa frontière occidentale à la ligne Oder-Neisse. Les difficultés de l'occupation, la division du pays en zones qui sont devenues radicalement isolées, les frictions qui se sont produites sur tant de sujets entre la Russie et l'Occident, tout cela incite les États-Unis à réviser la frontière esquissée à Yalta. Ainsi divisée arbitrairement, l'Allemagne est dans un état de prostration qui compromet la restauration, le retour à une vie normale. La population reste abattue et sans espoir; les régions industrielles de l'ouest n'arrivent pas à reprendre leur production malgré les efforts des occupants.

Cette situation n'est pas attribuable seulement aux dégâts de la guerre, mais dans une bonne mesure à ce cloisonnement qui prive la plus forte partie de la population de la production agricole des provinces rurales de l'est. Le résultat c'est que les États-Unis et l'Angleterre doivent secourir les Allemands, que leurs contribuables doivent en somme payer des réparations aux vaincus.

C'est peut-être de la justice immanente, car le chaos serait plus facile à ordonner si la politique de reddition sans conditions n'avait pas exacerbé la résistance allemande et causé ainsi beaucoup de destruction inutile. Mais si le Reich était administré comme un tout économique, ce serait plus facile. Les États-Unis et l'Angleterre peuvent d'autant plus se plaindre que la Russie, et dans une bien moindre mesure la France, réussissent à tirer de leurs zones des exportations supérieures aux importations, de sorte que l'occupation dans ces deux zones n'est pas déficitaire.

Les froids des dernières semaines ont durement éprouvé l'Allemagne, la rareté des vivres et du combustible s'est fait sentir de façon plus aiguë, de sorte que Washington et Londres voient sous un autre jour qu'à Yalta la cession des provinces du nord-est à la Pologne. Cependant l'expérience de l'après-guerre a déjà bien prouvé qu'il est difficile de soustraire quelque chose à la zone soviétique.

Au sujet des frontières, la France demande que la Ruhr et la Rhénanie soient séparées de l'Allemagne, mais tout indique que ces vues ne seront pas approuvées par les autres Alliés; en tout cas pour le cas de la Sarre, les Français semblent s'inspirer de l'exemple polonais, et ils ont commencé d'intégrer ce territoire dans leur économie sans attendre une approbation des Quatre.

La zone française a peu de surplus exportables, mais les Français ont résolu le problème en diminuant les importations, de sorte que les rations alimentaires y sont au plus bas possible. Les autorités françaises défendent cette politique en invoquant l'accord de Potsdam qui dit que les Allemands doivent se tirer d'affaires sans aide de l'extérieur.

Dans la zone russe, qui a des surplus de vivres car elle ravitaillait les autres zones, les Soviétiques font des opérations profitables. Ils ont enlevé la plus forte partie de l'outillage industriel, au point qu'on leur reproche d'avoir violé l'accord de Potsdam; mais ce document ne formule pas d'interdiction précise à ce sujet.

Réparations

Le problème des réparations allemandes s'annonce comme insoluble. Les États-Unis et l'Angleterre, qui veulent au moins cesser de fournir des secours aux Allemands, tenteront d'obtenir une solution susceptible de rétablir l'économie allemande. Les Soviétiques au contraire vont essayer de faire amplifier les clauses de Potsdam qui relient les réparations à la démilitarisation et à la diminution des industries de paix; car la zone soviétique a grand besoin de produits de toutes sortes, et de plus par cette formule les prélèvements déjà pratiqués dans la zone russe seraient ratifiés. La France, qui éprouve encore tant de difficultés d'ordre économique, tiendra à recevoir des réparations substantielles.

Au delà des vues des grands vainqueurs, un autre problème important se pose déjà: la diminution de production du charbon en Allemagne, l'arrêt presque complet du commerce entre ce pays et plusieurs petits États européens, ont des résultats désastreux pour ces États. Si bien que dans certains pays alliés, les griefs sérieux contre l'Allemagne, les demandes de réparations, commencent à s'estomper devant le besoin urgent de produits qu'on avait l'habitude de recevoir d'Allemagne et qui manquent. La reddition sans conditions n'a pas supprimé la place de l'Allemagne dans l'économie européenne. Des pays alliés qui ont beaucoup souffert des excès nazis s'aperçoivent que la solidarité des peuples dépasse et domine les conflits politiques. Il faut souhaiter que cette leçon inspire aux vainqueurs des conditions de paix fondées sur la justice et non sur la vengeance, et qui ne soient pas des semences de haine et de guerre. — Paul SAURIOL

TROIS SOUS LE NUMÉRO		
ABONNEMENTS PAR LA POSTE		
EDITION QUOTIDIENNE		
CANADA	(Sauf Montréal et la banlieue)	\$6.00
Etats-Unis et Empire britannique		8.00
UNION POSTALE		10.00
EDITION HERMOMADAIRE		
CANADA		2.00
Etats-Unis et UNION POSTALE		3.00

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MERCREDI, 15 JANVIER 1947

Dernier : BEAU.

MAXIMUM et MINIMUM :

Aujourd'hui maximum, 38.
Minimum, 20.
Demain maximum, 38.
Minimum, 20.
Même date l'an dernier, 12 sous zéro.
BAROMETRE: 10 h. a.m., 30.00; 11 h. a.m., 29.85; midi, 29.80.

Faits divers

Vaste marché noir du sucre et d'autres denrées rares ?

La gendarmerie royale a institué une enquête à travers le pays — Le centre de ce marché noir serait à Montréal — Plusieurs accidents hier

On s'attend à ce que des arrestations soient faites sous peu, alors qu'à la demande de la Commission des prix et du commerce, la gendarmerie royale a entrepris une vaste enquête à travers tout le Canada et spécialement à Montréal. Au quartier général de la gendarmerie, on a révélé qu'une dizaine d'arrestations étaient incessantes, en rapport avec un présumé marché noir du sucre et d'autres denrées rares, telles que la graisse, l'amidon, etc.

Les agents de la police fédérale ont enquêté jour et nuit, tout dernièrement, pour suivre les activités d'une présumée bande organisée de profiteurs qui auraient réussi à monopoliser une quantité considérable de graisse et d'amidon, de même que d'importants stocks de beurre.

Bien que d'autres enquêtes en rapport avec le marché noir soient tenues à travers tout le pays, on croit que le cœur de ces opérations du marché noir serait localisé à Montréal même.

Sous un amas de sable

M. Gustave Ouellette, 37 ans, 3202 rue Adam, a été enseveli sous un amas de sable bouillant, hier, à son travail. M. Ouellette était occupé à décharger un wagon dans une chute à la Standard Lime Co., 1595 rue St-Grégoire, lorsque l'accident est survenu. Un interne de l'hôpital Notre-Dame n'a pu que constater la mort. Le corps est à la morgue.

Suicide à Bordeaux

Fernand Bourbonnière, 24 ans, 966 rue De Bullion, qui était prisonnier à la prison communale de Bordeaux, s'est enlevé la vie hier matin, en se jetant sur le sol, du haut du 3e étage de l'édifice où il était gardé. Le cadavre a été transporté à la morgue pour enquête du coroner.

Vol de \$50,000

Mme S. Shapiro, belle-sœur de M. Charles Hershorn, propriétaire de Hyde Park Clothing Ltd., demeurant à 5016, avenue Roslyn, à Notre-Dame-de-Grâce, a rapporté à la police que durant son absence, entre 9h. et 10h. 30, hier soir, des inconnus sont entrés dans la maison en défonçant un carreau dans la cave et ont volé deux manteaux de fourrure, ainsi que le petit coffre-fort dans lequel M. Hershorn mettait toutes ses valeurs. Le résultat de ce vol, au dire de la police, se totaliserait à \$50,000. M. et Mme Hershorn sont actuellement en voyage à New-York.

Blessé sur le chemin de Lachine

M. William Goodwin, 38 ans, et domicilié à 28 de la rue Riverside, Lachine, a reçu des meurtrissures à la figure et une fracture de la jambe gauche, quand son automobile a donné contre un camion venant en sens inverse et conduit par M. Emilien Montpetit, de 34, chemin Saint-Louis, à Beauharnois. Ce dernier n'a pas été blessé. M. Goodwin a été hospitalisé à l'hôpital Homéopathique.

Chute d'un deuxième étage

M. Gustave Galincolin, 40 ans, 6245, rue Hurteau, est tombé d'un deuxième étage, où il travaillait à une nouvelle construction sur 6232, rue Briand. La victime, souffrant d'une fracture de cinq côtes, a été transportée à l'hôpital Homéopathique.

Heurté par un camion

Un garçonnet de cinq ans, Kenneth Best, 7010, avenue Wiseman, en traversant la chaussée vis-à-vis le no 223 de la rue Jean-Talon, hier, a été frappé par un camion de la compagnie McColl-Frontenac, conduit par M. J. Perrier, de 2600, rue Delisle. L'enfant est à l'hôpital, souffrant d'un traumatisme crânien.

Deux doigts amputés

M. Edmond Perrier, 44 ans, 8265, rue St-Denis, s'est fait amputer deux doigts de la main gauche, hier midi, par une machine de la Chemicals Limited, 375, Carré Youville, où il était employé. La victime a été hospitalisée à la division ouest de l'hôpital Général.

Garçon blessé par un taxi

Un garçon de sept ans, Jean-Gilles Sabourin, demeurant à 517, rue des Seigneurs, a été blessé par un taxi, près du no 1900 ouest, rue Notre-Dame, hier soir. On a transporté le blessé à l'hôpital Western. Il souffre de contusions au visage et d'une fracture de côtes.

Blessée par un tramway

Mme Arthur Claude, 63 ans, 7131 boulevard Rosemont, a été blessée hier par un tramway au coin des rues Bélanger et Delormier, alors que le véhicule reculait sur la voie afin de changer de direction. La victime souffre de contusions au genou et aux coudes. Elle a été transportée à l'hôpital Notre-Dame.

Triple accident

Mme Antoinette Plamondon, 44 ans, domiciliée à 2738, boulevard Rosemont, voyageait avec son mari,

Nomination remise à plus tard

M. Asselin dit que les problèmes sont trop nombreux pour songer à un nouveau chef de police

Le comité exécutif n'a pas l'intention d'étudier la possibilité de nommer un successeur à M. Fernand Dufresne avant quelque temps, a déclaré ce matin M. J.-O. Asselin, président. Les membres du comité sont très occupés à préparer le budget de la prochaine année fiscale et à mettre au point d'autres projets de refinancement. Si l'on ajoute à cela le travail de routine, dit M. Asselin, on comprendra facilement que les administrateurs municipaux ne peuvent s'intéresser à d'autres problèmes pour le moment.

"Nous n'avons même pas encore songé à fixer une date pour commencer l'étude du problème du nouveau chef de police, a-t-il dit. Il est donc inutile pour le moment de faire des conjectures quant au choix possible, car nous n'avons personne en vue pour le moment."

"Nous ne pouvons espérer rien faire de bon si nous courons continuellement d'un problème à un autre. Nous avons bien l'intention de disposer du travail déjà en main et de faire ensuite pour le mieux."

"Entretiens les campagnes de presse ou autres, destinées à favoriser un candidat ou un autre, nous causeront peut-être de l'embarras, mais ne peuvent évidemment pas aider la cause de ceux qui se font ainsi faire de la publicité."

Des menaces à Me Plante

L'avocat de la police reçoit la protection de la ville

Me Pacifico Plante, un des candidats au poste de directeur de la police de Montréal, a dû avoir recours à la protection de la police après des menaces répétées des joueurs de l'interlope, dont il a coupé la source de revenu, après une série de mesures qui ont provoqué la fermeture des plus importantes maisons de jeu de la ville et la poursuite intentée en Cour du Recorder contre Harry Ship, qu'on a surnommé le "Tsar du jeu" à Montréal.

Me Pacifico Plante, avocat de la police, a déclaré que ce n'était pas la première menace qu'il recevait, mais vu l'ampleur des derniers développements dans la poursuite intentée contre les maisons de jeu et plus particulièrement contre celles où l'on parle, le directeur intérimaire Charles Barnes a décidé d'accorder une étroite protection à Me Plante.

Nouveau ministre tchécoslovaque

Nous apprenons du consulat général de Tchécoslovaquie que le nouveau ministre de ce pays à Ottawa vient d'être nommé. Il s'agit de M. Frantisek Nemecek, qui a quitté la Prusse le 11 janvier à destination du Canada. Le nouveau ministre est en ce moment à Londres et la date de son arrivée ici est encore incertaine. Il remplacera le Dr Frantisek Pavlascek, retourné à Prague l'été dernier.

preuve d'importance au procès de la femme Evelyn Dick, accusée d'avoir tué son mari il y a dix mois. Le sous-procureur général de l'Ontario, Me Cecil Snyder, n'a pas voulu, cependant, en faire connaître la nature hier, au cours du plaidoyer qu'il a présenté devant la Cour d'appel.

Pour avoir aidé à une évasion

Détroit, 15 (A.P.) — Les jurés ont délibéré 51 minutes pour trouver Joan McBride et son mari coupables de conspiration pour avoir aidé à la fuite de l'Allemand Rudolph Seelch, du camp de concentration de California et de l'avoir ensuite caché. Le juge Arthur F. Lederer, a différé le prononcé de sa sentence. Les avocats fédéraux ont déclaré que les sentences maximales, en plus d'une amende de \$20,000, étaient dix ans de pénitencier.

Trente-huit passagers blessés

Perham, Minnesota, 15 (A.P.) — Les 1ère et 2e sections d'un train du Northern Pacific Railroad, dirigé de St-Paul vers la côte occidentale, sont entrées en collision, près de Perham, Minnesota, peu après une heure de l'après-midi hier, au cours d'une bourrasque. 38 voyageurs ont été hospitalisés, six sont dans un état critique. La seconde section avançait lentement à cause d'une visibilité obstruée. Elle s'est enfoncée dans un wagon observatoire de la première, qui a dû arrêter sa course pour laisser passer un train de la première. Les médecins du village, sis à 170 milles au nord-ouest de Minneapolis, se sont portés au secours des victimes.

21 morts dans un accident d'avion

Mexico, 15 (A.P.) — Le ministère de la guerre a annoncé, aujourd'hui, que 21 soldats et tout l'équipage d'un avion sont morts, lorsqu'un appareil de transport de l'armée s'est écrasé et a pris feu en décollant de l'aéroport de Puebla, à 50 milles au sud-est de la ville de Mexico. C'était un des cinq avions expédiés à Oaxaca, avec des troupes, pour maintenir l'ordre dans une série de protestations politiques démonstratives contre des gouvernements municipaux. Un chargement trop fort semble avoir causé l'accident, car l'appareil a été renversé dans le sable.

Les consommateurs d'huile à chauffage s'inquiètent

La situation n'est guère plus encourageante — Moins d'huile, prix plus élevés — L'Imperial Oil et ses approvisionnements — Baptiste attend...

(Par Jean-Marc Laliberté)

Les citoyens de la métropole qui, suivant l'évolution, se sont procuré un système de chauffage à l'huile raffinée sont de plus en plus dans les transes. Déjà ébranlés par la nouvelle d'une disette d'huile à chauffage voilà qu'ils reçoivent un autre choc: le prix de l'huile serait augmenté. Et, ce matin, les commentaires vont bon train. Quelques-uns affirment que cette histoire de pénurie n'était qu'un moyen adopté pour faire augmenter les prix, d'autres, moins heureux, ont eu la preuve que leur marchand ne pouvait plus leur servir, pour quelque temps. Heureusement que la Providence est venue à leur secours en faisant monter le mercure qui menaçait de descendre dans les foyers sans feu.

Qu'advient-il de tout ceci? Mystère. Serait-on obligé de remiser le poêle ou la fournaise à l'huile pour utiliser le vieux système poêleux et crasseux qui, il va sans dire, donne beaucoup plus de trouble à nos ménages. Voilà ce que l'on se demande un peu partout.

Chez les marchands d'huile à chauffage une grande activité règne. Les commandes affluent et les réserves s'épuisent. L'un d'eux déclarait qu'il ne reçoit plus que le quart de sa ration ordinaire.

Les distributeurs qui s'approvisionnent à l'Imperial Oil et qui ont un contrat avec cette compagnie n'ont pas encore eu trop à se plaindre mais ils craignent que dans un avenir très rapproché ils ne soient obligés de refuser les commandes.

Prix augmentés

Tard hier soir l'Imperial Oil Co. a annoncé qu'à partir de minuit, ce matin, le prix de certaines huiles à chauffage serait augmenté. Ces augmentations varient entre une demi-cent et un cent le gallon.

Ces augmentations ne portent que sur l'huile raffinée utilisée pour les brûleurs automatiques et les brûleurs ordinaires. Dans la première catégorie le prix de 10 1/2 cents le gallon a été porté à 10 3/4 cents tandis que dans la seconde le coût a été de 13 1/2 cents a subi une hausse de un cent.

On a appris officiellement qu'il en serait de même pour la compagnie Shell. Il apparaît que la plupart des autres raffineries annonceront des augmentations semblables dans leurs prix très prochainement.

Pour justifier ces augmentations on a allégué des tarifs de fret plus élevés et l'augmentation des prix de l'huile brute, des matériaux et des approvisionnements.

M. Duplessis et l'arbitrage de la "Montreal Light Heat and Power"

Le premier ministre blâme certains directeurs — "Nous sommes prêts à commencer l'enquête sans délai"

Québec, 15 (DNC) — Au sujet de la "Montreal Light Heat and Power", M. Maurice Duplessis a déclaré ce matin aux journalistes qu'il s'agit d'un cas de fraude et de détournement de fonds. "C'est la politique de l'Union Nationale de remédier, sans sécheresse, mais de façon raisonnablement graduelle à tous les abus que les régimes socialistes libéraux ont accumulés et laissés persister dans ce domaine comme dans d'autres."

"Je constate que certains directeurs de la "Montreal Light Heat and Power", continuent, aux dépens des actionnaires de bonne foi, une campagne de publicité injuste et inconcevable. Il y a longtemps que le gouvernement de l'Union Nationale, conformément à la loi bienveillante de 1945, a procédé à la formation d'un tribunal d'arbitrage chargé d'étudier l'indemnité à laquelle ont droit les actionnaires. Mais cette minorité des directeurs, insouciant de l'intérêt public et inconsciente des changements qui se sont opérés, per-

Réduction de 10 pour cent dans les tarifs de l'électricité

Cette réduction accordée par Hydro-Québec concerne les tarifs pour le commerce et l'industrie — Réduction générale prochaine dans toute la province — M. Duplessis annonce la nouvelle, ce matin

Québec, 15 (D.N.C.) — M. Maurice Duplessis a annoncé ce matin, à une conférence de presse, qu'à la demande de M. John Bourque et selon le désir du gouvernement, l'Hydro-Québec a décidé d'accorder, à partir du 1er avril 1947, une réduction de 10 pour cent en ce qui concerne le tarif commercial et une réduction de 10 pour cent en ce qui concerne l'électricité fournie aux industriels. Cette réduction affecte 37,000 usagers commerciaux et 5,000 usagers industriels.

Elle accordera à ses clients commerciaux et industriels qui en bénéficieront une réduction de plus de \$1,300,000.

"Et ce n'est pas tout, ajoute le premier ministre. A la suggestion de M. Bourque, et suivant le désir du gouvernement, les membres de la Régie de l'électricité sont à étudier, et nous espérons qu'ils seront

A Toronto, selon un journal du matin, M. Charles Hall, de la Cities Service Oil Company, aurait déclaré hier soir que la Commission des prix allait éventuellement signifier son autorisation pour l'augmentation des prix de cette compagnie.

A Montréal, il n'en est pas de même et il ne saurait même pas être question d'une intervention, quelle qu'elle soit, de la Commission des Prix régionale. "Les contrôles étant enlevés nous n'avons plus aucun res-sort", ont déclaré ce matin les autorités du bureau régional. "Si l'on a quelque chose de fait, cela viendra directement d'Ottawa", a-t-on ajouté.

L'Imperial Oil s'explique

Le gérant régional de l'Imperial Oil, M. T. Bell, a donné hier quelques explications sur la situation après un mutisme des plus complets.

M. Bell a expliqué que la demande des huiles à chauffage avait énormément augmenté, plus encore qu'on ne le prévoyait. L'Imperial Oil, pour sa part, avait la certitude de la navigation, a importé environ un demi-million de barils ou 17,500,000 gallons impériaux d'huile à chauffage dite "distillat" afin d'augmenter la production de ses raffineries de Montréal-Est.

De plus, de l'huile des raffineries de Sarnia et de Halifax a été transportée à Montréal. On aurait aussi complété des arrangements pour importer de l'Amérique du Sud et des Etats-Unis, par l'entremise des ports de l'Imperial au Mexique, quelque 8,750,000 gallons impériaux d'huile qui devaient être déchargés à Portland, Maine, et être envoyés à Montréal par oléoducs.

Ce dernier approvisionnement ne serait disponible sur le marché montréalais que vers le 15 février prochain car il sera nécessaire de le raffiner à nouveau afin d'éliminer toute contamination inévitable subie en passant par les oléoducs.

Malgré toutes ces précautions, la Compagnie Imperial ne saurait subvenir aux besoins de tous les clients des autres compagnies, dont les réserves sont épuisées. C'est pourquoi cette compagnie doit favoriser d'abord ses clients qui ont un contrat de signé avec elle.

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

Quant à la British American Oil dont les réserves sont épuisées, elle tente actuellement de s'approvisionner à l'étranger, qui, semble-t-il, n'est guère plus fortuné que nous. Et, durant cetemps, Baptiste attend, inquiet, impuissant...

L'exposition hôtelière

Elle s'est ouverte aujourd'hui en l'hôtel Mont-Royal

"Journée des restaurateurs" — Ouverture officielle présidée par le conseiller municipal W. R. Bulloch — Allocution de M. James A. MacKinnon, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce — Demain, "Journée des hôteliers"

Le conseiller municipal W. R. Bulloch, représentant le maire de Montréal, M. Camille Houde, a inauguré officiellement la 10e exposition hôtelière des Fournisseurs d'Hôtels et de Restaurants Inc., qui se tiendra en la salle de Convention de l'hôtel Mont-Royal, aujourd'hui, demain et après-demain.

M. Bulloch, au nom du maire et des autorités municipales, a souhaité la bienvenue aux congressistes et il les a félicités d'avoir une fois de plus, choisi Montréal comme siège de leur exposition annuelle et de leurs délibérations.

A l'issue du déjeuner, servi au "Normandie Roof", M. James A. MacKinnon, ministre fédéral du Commerce et de l'Industrie, qui était l'invité d'honneur, pour cette première journée des assises destinée aux Restaurateurs, a prononcé une brève allocution sur l'industrie canadienne du tourisme qui, dit-il, est essentiellement une industrie de paix.

La guerre, a dit M. le ministre, non seulement restreint les activités de l'industrie touristique, mais elle porte atteinte à sa base même. En temps de guerre les conditions de transport sont tellement défavorables qu'elles découragent toute idée de voyage civil.

Aujourd'hui, dit M. MacKinnon, ces restrictions, qui étaient de prime importance pour une bonne conduite des hostilités, disparaissent successivement et avec une grande rapidité. Après avoir été captif pendant la guerre, le touriste est heureux de reprendre les grandes voies et d'aller respirer l'air du voisin. Cela s'est démontré particulièrement évident sur le continent nord-américain où l'on a eu la meilleure saison touristique depuis la fin des hostilités.

L'industrie du tourisme est une industrie peut-être plus que n'importe quelle autre, qui va de pair avec les goûts de l'humanité. Ses produits consistent en de meilleures relations entre humains et son principal objectif est le plus grand bonheur de l'humanité. Un touriste satisfait est un merveilleux médium de publicité pour le pays qu'il a visité. Il est, mûment plus efficace que toute propagande rédigée sur papier. Personnellement et franchement, je crois que le tourisme est l'un des plus grands propagandistes de la paix mondiale. Qu'il y a pleine et entière compréhension entre les nations, les conflits ne peuvent naître. Nous ne pourrions jamais se comprendre mutuellement demeurant à la maison et cela est vrai pour les nations comme pour les individus.

Le tourisme au Canada

Parlant plus particulièrement du tourisme canadien, M. MacKinnon a dit que chacun bénéficierait directement ou indirectement de l'argent dépensé au Canada par les visiteurs étrangers. Le touriste paie comptant pour la nourriture et le service et, s'il est bien traité, il apporte avec lui un bon souvenir qui ne manquera pas de nous porter profit. Les bénéfices de ces trans-

actions se sont sentis dans toute notre économie. Les Canadiens qui n'ont jamais vu un touriste reçoivent tout de même une part des avantages de sa présence dans le pays. Les fermiers, par exemple, peuvent être très insouciants du tourisme. Mais tous les touristes doivent manger et l'argent qu'ils dépensent pour leur nourriture revient indirectement au fermier qui doit fournir ces produits. Les chiffres publiés à cet effet démontrent que nos cultivateurs retirent un grand profit de cette industrie.

L'argent dépensé ici et là dans le pays par ceux qui voyagent stimule la circulation des produits et des services. Les agences de transport, en particulier, subissent les premiers effets de l'industrie du tourisme. Nos chemins de fer, nos compagnies d'autobus, nos services maritimes et nos compagnies d'aviation sont compris dans ces agences. Les hôtels, les restaurants, les maisons de tourisme, les théâtres et les différents places d'amusement sont aussi affectés directement par cette industrie.

Des enquêtes ont prouvé que les marchands détaillants de toutes les classes reçoivent au moins un quart de l'argent dépensé au pays par les visiteurs étrangers.

En plus de ces bénéfices directs tirés de l'industrie touristique, plusieurs Canadiens trouvent de l'emploi grâce à cette industrie. Aujourd'hui, au Canada, il n'est plus question du tourisme saisonnier car cette industrie est exploitée toute l'année durant. Les sports d'hiver ont été mis en évidence. Les autres saisons sont favorisées par la chasse et la pêche.

D'autre part nous devons envisager le fait d'une compétition très serrée de la part des quarante-huit Etats américains et de l'Amérique latine.

M. MacKinnon a assuré les hôteliers et restaurateurs que le gouvernement fédéral ferait tout en son pouvoir pour développer chez nous l'industrie du tourisme, en créant des organismes spéciaux qui auront pour fonction de voir à inviter les étrangers à venir chez nous comme le fait déjà depuis 12 ans le bureau canadien du tourisme qui relève du ministère du commerce et de l'industrie.

Journée des hôteliers

La 2e journée de l'exposition hôtelière sera consacrée aux hôteliers proprement dits. A cette occasion, l'Association professionnelle des hôteliers de province tiendra un important congrès.

Les faits saillants de ce congrès seront une assemblée générale des membres et des directeurs et un grand banquet au Normandie Roof organisé par la P.Q.H.A., pour fêter son 20e anniversaire; les principaux orateurs seront M. Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce, et M. Gérard Cournoyer, conseiller juridique de l'association professionnelle des hôteliers de province, qui vient d'être élu député fédéral de Richelieu-Verchères.

A Ottawa

Deux nouveaux sous ministres: pas de Canadien-français

Le premier ministre annonce la nomination des permutations au ministère de la Défense nationale

Ottawa, 15 (C.P.) — Le premier ministre, M. Mackenzie King, a annoncé aujourd'hui six nominations, dont celle d'un gentilhomme hussier à la verge noire, celles de deux nouveaux sous-ministres et des permutations au ministère de la Défense nationale.

Voici le détail de ces nominations:

M. Hugh L. Keenleyside, ambassadeur canadien au Mexique, deviendra sous-ministre des Mines et des Ressources et commissaire des Territoires du Nord-Ouest, à compter du 15 mars, en remplacement de M. Charles Camsell, démissionnaire.

M. Stewart Bates, anciennement de Halifax, directeur général de la branche des recherches économiques du service de la reconstruction, devient immédiatement sous-ministre des Pêcheries, succédant au Dr D. B. Finn, qui a quitté ce poste récemment pour rejoindre les Nations Unies.

M. Wilfrid Gordon Mills, autrefois de Toronto, sous-ministre de la Défense nationale pour les services navals, devient sous-ministre de la Défense.

M. Alexander Ross, d'Ottawa, sous-ministre de la Défense pour l'armée, devient adjoint au sous-ministre de la Défense.

Le colonel Paul Mathieu, de Québec et d'Ottawa, assistant du sous-ministre de la Défense nationale pour l'armée, devient adjoint au sous-ministre de la Défense.

Le major C.-R. Lamoureux, de Montréal, devient gentilhomme hussier à la verge noire, fonction

naires se sont sentis dans toute notre économie. Les Canadiens qui n'ont jamais vu un touriste reçoivent tout de même une part des avantages de sa présence dans le pays. Les fermiers, par exemple, peuvent être très insouciants du tourisme. Mais tous les touristes doivent manger et l'argent qu'ils dépensent pour leur nourriture revient indirectement au fermier qui doit fournir ces produits. Les chiffres publiés à cet effet démontrent que nos cultivateurs retirent un grand profit de cette industrie.

L'argent dépensé ici et là dans le pays par ceux qui voyagent stimule la circulation des produits et des services. Les agences de transport, en particulier, subissent les premiers effets de l'industrie du tourisme. Nos chemins de fer, nos compagnies d'autobus, nos services maritimes et nos compagnies d'aviation sont compris dans ces agences. Les hôtels, les restaurants, les maisons de tourisme, les théâtres et les différents places d'amusement sont aussi affectés directement par cette industrie.

Des enquêtes ont prouvé que les marchands détaillants de toutes les classes reçoivent au moins un quart de l'argent dépensé au pays par les visiteurs étrangers.

En plus de ces bénéfices directs tirés de l'industrie touristique, plusieurs Canadiens trouvent de l'emploi grâce à cette industrie. Aujourd'hui,

Société d'Etude
et de Conférences

L'art dans la
vie moderne

Conférence de M. Ernest Schenck

A leur réunion hebdomadaire, tenue hier à l'hôtel Windsor, les membres de la Société d'étude et de conférences ont entendu M. Ernest Schenck, dans une intéressante causerie sur "L'art dans la vie moderne".

M. Schenck débute par une allusion aux destructions matérielles du dernier conflit, destructions qui s'ajoutent à toutes celles de l'histoire. Nous vivons dans un cinquième de civilisation, et d'œuvres d'art, cette quintessence des civilisations, dit en résumé le conférencier. Encore une autre guerre mondiale, la guerre atomique, et les génies qui veulent recommencer à zéro, triompheront, et les naifs adulateurs de leur temps pourront vanter à leur saoul les productions les plus informes. Il faut être de son temps, mais intelligemment.

Encore plus terribles que les devastations matérielles sont les ravages spirituels qui nous ramènent à la barbarie. On ne respecte que les biens matériels et la force. Le progrès tuait la vie intérieure; les difficultés économiques accroissent cette tension. Comme l'a indiqué Carrel, la civilisation moderne est le grand mal. Elle n'est pas faite pour l'homme. Elle est l'ennemie de la vie. Malgré toutes les tentatives de mécénat, elle est aussi l'ennemie de l'art. Cette fleur d'or de la vie, entre toutes les sciences, une a été négligée: celle de l'homme. La méconnaissance des lois de la vie entraîne la méconnaissance de celles de l'art. Le rythme de la vie n'est pas celui de la machine. Les lentes germinations, les lentes évolutions de la vie sont incompatibles avec la succession brutale de brisures et de révolutions. On ne change pas de formules d'art comme on change d'auto, de chemise ou de mode. Ou du moins, qu'on ne vienne pas nous vanter ces manifestations révolutionnaires ou barbares comme des spécimens de l'art vivant.

Notre art est l'image de notre temps, de notre anarchie, de notre indigence spirituelle, de nos idées fausses, de notre matérialisme, de notre superficialité, de la laideur ambiante, de la disparition des élites, du règne des cabotins, du rôle inouï de la publicité, de nos déchéances et de nos névroses, en somme de toutes nos tares. Manifestation de la désintégration de l'esprit occidental, esprit de force, de logique et d'unité, esprit éminemment constructeur en architecture, la mère des arts, en poésie, en musique, en peinture.

Le conférencier fait ensuite une brève revue des livres dernièrement publiés au Canada sur l'art.

M. Schenck trouve utile de relire le livre terrible de Tolstoï sur l'art, mais c'est Ruskin qui, malgré ses erreurs, peut nous fournir certains principes directeurs. Il a reçu une formation essentiellement esthétique. Mais contrairement à Winckelmann, il a aimé un art vivant. Il a aimé l'art, mais il a aimé encore plus la vie et la nature. Il a trouvé la civilisation industrielle à ses débuts.

L'art international abstrait qu'on rêve d'établir est une utopie comme la conception arbitraire du "croyon", du "produit", de l'"homme économique". Il ne peut exister que des arts nationaux, celles qui soient les tendances communes d'une époque. Un art national, c'est l'unique art vivant.

MAL DE GORGE
du au rhume.
Laissez fondre sur la langue, un peu de VapoRub. Son action est magique!

Les Hémorroïdes
sont très douloureuses.
Soignez-les avec PAZO

Si de simples hémorroïdes vous font souffrir le martyre, n'attendez pas. Demandez aujourd'hui de l'onguent PAZO à votre pharmacien. Des millions de gens ont été vite soulagés par la triple action du PAZO. (1) Calme la douleur et la démangeaison. (2) lubrifie les parties sèches et dures — aide à prévenir les fissures douloureuses (3) tend à diminuer le gonflement et à enrayer le saignement. S'applique facilement avec la canule perforée spéciale PAZO.

PAZO SOULAGE RAPIDEMENT

Plaisirs et avantages
des loisirs

Encore une question qui se résolvait d'elle-même autrefois; aujourd'hui elle crée des problèmes, surtout pour la jeunesse, qui ne sont pas à ignorer mais à solutionner de la façon la plus intelligente, la plus pratique et la plus profitable que l'on pourra trouver.

Déjà d'intéressantes initiatives ont été prises, des œuvres de culture ont été fondées en vue de permettre aux jeunes d'employer leurs loisirs, non seulement de façon agréable mais si possible enrichissante pour leur esprit comme pour leur santé.

Des programmes sous différents auspices, des directives, des ouvrages divers ont été entrepris également à ce sujet. Parmi ces derniers, une petite brochure, intitulée: Loisirs avec sous-titres: dangereux, utiles et agréables, sportifs, vient d'être publiée par les soins du R. P. Kicher, franciscain, et destinée à appuyer la croisade de moralité lancée par l'Épiscopat.

Cette plaquette de près de 200 pages a été dédiée aux Cercles d'études mais, na foi, je crois qu'elle serait bien à sa place dans les familles et les institutions. Elle aiderait à faire comprendre davantage et mieux aux parents et aux éducateurs l'importance et le sens des loisirs. D'ailleurs, dans le mot d'introduction l'auteur dit bien: nous nous sommes adressé d'une façon très spéciale aux parents. Le foyer domestique n'est-il pas le lieu naturel tout désigné pour se récréer en famille?

Sans doute que le foyer est le lieu naturel pour les loisirs des jeunes, mais c'est là également que commencent les difficultés: manque d'espace, manque de jeux, manque d'entrain ou incompréhension totale des parents fatigués, harassés ou simplement... malcommodes, et qui ne veulent pas être dérangés.

C'est ce qui fait écrire à Anne-Marie Couvreur, citée dans cette plaquette: Pour un grand nombre de nos contemporains, se reposer, se distraire en famille, ce n'est pas de détente, c'est forcément s'ennuyer. Il faut bien le dire, les parents ont parfois leur responsabilité dans cet état d'esprit. Ayant perdu la gaieté et l'entrain de la jeunesse, ils ne se rendent pas compte qu'ils créent pour leurs enfants une atmosphère morose, dont ceux-ci aspirent à s'affranchir; ils ne comprennent rien à l'attrait des jeunes pour certains sports, certains plaisirs; en entendant parler suffit à les mettre de mauvaise humeur. Par contre, ce qu'ils proposent comme distraction n'est nullement du goût des jeunes. A voir ces familles où règne une noire nostalgie, on est porté à croire qu'il est nécessaire, qu'il est vertueux de s'ennuyer, que cela fait partie des devoirs familiaux auxquels il convient de se soumettre!

Si l'on savait pourtant ce que l'ennui chez les jeunes peut engendrer de chimères, de désirs d'évasion coûte que coûte, de décisions folles et regrettables, on ne se contenterait pas toujours de regarder s'ennuyer et d'être tranquille parce qu'ils semblent bien sages.

Ceux qui étudieront la question des loisirs à l'aide de cette plaquette vont s'apercevoir que la liste des loisirs utile et agréables et des loisirs sportifs est beaucoup plus longue que celle des loisirs dangereux. Le choix est donc facile à faire.

Cette petite plaquette des Loisirs se termine par une liste de vingt-quatre jeux de plein air ou de société qui ne manqueront certainement pas de rendre service à bien des surveillants de récréations comme à beaucoup de parents.

15-1-47

Germaine BERNIER

Activités Féminines

DEJEUNER AU QUEEN'S

Sous la présidence de Mme Pierre Gasgrain, O.B.E., présidente du Comité conjoint du Statut légal de la Femme mariée, un déjeuner réunira à l'hôtel Queen's, le 16 janvier, à 12 h. 30, les personnes intéressées par certaines modifications de notre code civil. Me Elizabeth Monk ainsi que Me Jacques Perreault donneront quelques explications touchant le mémoire qui sera présenté sous peu à Me Léon Méthot. Me Méthot a été nommé président de la Commission qui fait enquête en ce moment sur les changements à apporter à notre code civil.

On est prié de retenir ces billets en appelant Mme Robert Choquette, 1487, rue de la Montagne, L.A. 4780, ou Mme A.B. Duffield, 3065, rue Rampeau, P.L. 3366.

MAISONS N.-D. DE LA PROTECTION

Du 31 janvier au 2 février, à la Maison de Notre-Dame de la Protection, 101, rue de la Gauchetière, une retraite sur: "La Vie Chrétienne", pour dames et demoiselles, sera prêchée par M. Rosario Lesieur, P.S.S.

Prière de s'inscrire à l'avance, d'arriver à 7 h. du soir, le 31, d'apporter un voile et un nécessaire de toilette. Renseignements: BR. 1767.

RETRAITES FERMÉES ET RECOLLECTIONS

Au couvent de Marie Réparatrice, 1025, ouest, Mont-Royal, du 23 au 26 janvier, il y aura une retraite fermée, préparatoire au mariage, prêchée par le R.P. Paul Fortin, S.J.; en février, du 13 au 16, pour jeunes filles, prêchée par le R.P. J.-M. Blain, C.S.S.R.

Mardi, 21 janvier, aura lieu la récollection mensuelle pour dames sous la direction du R.P. Lorenzo Gauthier, C.S.V.; à 3 h. 30, adoration à la chapelle suivie de la conférence à 3 h. Toutes les dames sont cordialement invitées.

CHEZ LES INFIRMIÈRES

Une assemblée aura lieu dans la salle de bal de l'hôtel Ritz-Carlton, vendredi, 24 janvier, à 8 h. 30 du soir, dans le but de délibérer sur les votes et moyens pour promouvoir l'utilité des services auxiliaires dans les services de nursing.

Mlle Frances Waugh, G.M.E., registraire et consultante du groupe des auxiliaires licenciées, ministère de la Santé et du Bien-être social, Winnipeg, Manitoba, et Mlle Gertrude Hall, secrétaire générale de l'Association des infirmières du Canada, seront les conférencières. Le public est invité.

Programme de
temps de paix

La Croix-Rouge canadienne

En même temps que le siège social de la Croix-Rouge canadienne annonce que la société lancera une campagne s'étendant du 3 au 24 mars prochain avec un objectif de \$5,000,000 au Canada, le siège social de la société dans la province de Québec annonce que dans cette province la campagne s'ouvrira le 10 mars.

Dans la province de Québec l'objectif de la Croix-Rouge est de \$1,000,000 et le campagne s'étendra du 10 au 31 mars. Ainsi la campagne au Québec s'ouvrira une semaine plus tard et durera une semaine de plus qu'ailleurs au Canada.

Le major-général T.-L. Tremblay et M. Jackson Dodds, présidents conjoints de la campagne dans cette province, et M. Paul Vaillancourt, président de la société dans Québec, ainsi que M. A. L. Bishop, président du comité exécutif de la Croix-Rouge au Canada, expliquent comme suit les buts de la société en temps de paix.

"Le montant de \$5,000,000 est nécessaire au maintien de l'œuvre importante et vitale de la Croix-Rouge au Canada en temps de paix. La société est prête à diriger dans de nouvelles directions l'expérience et la force qu'elle développa durant la guerre afin de réaliser un programme de temps de paix pour le bénéfice de tous les Canadiens.

"Les contributions à la Croix-Rouge canadienne durant la guerre étaient destinées à des fins de guerre seulement et cet argent est en grande partie déjà dépensé de cette manière. Ce qui en reste est destiné à l'aide des civils souffrants des conséquences de la guerre. Sous le statut des Œuvres de Charité de Guerre (War Charities Act), ce qui reste ne peut être dépensé autrement.

"Les Canadiens ont contribué

Elle a des dents ravissantes...

Souriez devant les soucis, souriez devant les joies, souriez toujours. Mais, lors même que vous auriez acquis cette heureuse faculté, comment votre sourire pourrait-il charmer s'il découvre des dents abîmées ou sans éclat? Les dents, cette parure du sourire, tant chahutées par les poètes, demandent des soins quotidiens et attentifs.



LA TOILETTE. — Bien sûr, vous vous lavez les dents, mais peut-être les lavez-vous mal?

Ayez deux brosses à dents, que vous emploierez alternativement pour les laisser sécher.

Brossez vos dents méticuleusement, de bas en haut, sur toutes les surfaces, c'est-à-dire aussi bien en dedans qu'en dehors.

Mettez dans votre verre quelques gouttes d'eau oxygénée. Cela désinfecte et blanchit.

Servez-vous d'un bon dentifrice. Mélangez-vous des poudres à base d'émeri, de pierre ponce ou de corail pulvérisé, qui nettoient fort bien, mais usent l'émail des dents. Ne vous en servez qu'une fois par hasard.

Passer de temps en temps, après les repas, un fil de chanvre entre les dents, surtout si elles sont serrées et difficiles à nettoyer.

LES CONSEILS. — Faites faire de la culture physique à vos gencives.

C'est de leur santé que dépend la beauté des dents. Activez la circulation du sang en opérant un massage-brossage des gencives.

Exercez avec la brosse à dents posée à plat sur les dents (les soies tournées vers le bas pour la mâchoire du bas et tournées vers le haut pour la mâchoire du haut) une pression sur les gencives. Exercez trois pressions au même endroit et massez ainsi toutes les gencives. Massez la partie interne de la bouche en procédant de la même manière.

nière que pour l'extérieur.

Mangez une pomme à la fin d'un repas est le meilleur moyen de nettoyer les dents et de faire faire de la gymnastique aux gencives. Le pain durci au four est également excellent.

L'ENTRETIEN. — Surveillez vos dents.

Allez chez le dentiste dès que vous découvrez un point suspect, dès que vous souffrez, et dès qu'un plombage a sauté.

Mais prévenir vaut mieux que guérir. Allez chez le dentiste deux fois par an pour faire examiner votre bouche et enlever le tartre accumulé entre les dents et les gencives.

Mastiquez consciencieusement afin d'éviter la rencontre brutale d'un petit os, qui pourrait occasionner la perte d'une dent.

Si les aliments très sucrés sont nocifs, le sucre pur, lui, ne l'est pas.

Il est très bon pour les dents de manger des fruits et du poisson.

Les fruits contiennent en abondance la vitamine C ou acide antiscorbutique, qui donne à la bouche un certain degré d'acidité, nécessaire à la conservation des dents. Le poisson contient la vitamine D, qui fixe dans l'organisme le calcium. L'élément de solidité des dents. Les Esquimaux ont des dents magnifiques. Ils ne se servent pourtant pas de brosse à dents, mais mangent une grande quantité de poisson.

partout au Canada; au maintien et à l'extension des avant-postes médicaux et infirmiers situés aux endroits reculés; fonctionnement des cliniques volantes et dentaires dans la province de Québec; enseignement de sécurité nautique afin de réduire les noyades; et beaucoup d'autres activités de notre Croix-Rouge au Canada.

"L'appui de toutes les personnes de bonne volonté au Canada est demandé afin de rendre possible ce programme d'œuvres humanitaires de temps de paix. La Croix-Rouge canadienne a confiance que les Canadiens répondront à cet appel avec la même générosité qu'ils ont montrée durant la guerre."

"Ce n'est pas une histoire de pêche"

La qualité Gatehouse est réellement économique

LIVRAISONS AU DETAIL VENDREDI 8 A.M. 2.30 P.M. PL. 8121

SAUMON DU NOUVEAU-BRUNSWICK — DORE — PETONCLES — POISSON BLANC — ÉPERLANS — TRUITE DE LAC — MORUE — FILETS FUMÉS — FILETS DE HARENGS.

Homards vivants ou bouillis Huîtres à la mesure ou sur écaille.

Gatehouse

EATON

Heures d'affaires du lundi au vendredi: 9 h. 30 à 5 h. 30. Nous terminons à 1 h. le samedi.



Bottines de marins

A bas prix EATON — la paire 7.45

Ces bottines épaisses, résistantes qui ont été si appréciées durant la guerre sont maintenant sur le marché à l'usage des civils. Fabriquées de veau noir de bonne qualité à doubles semelles de cuir, non doublées. Pointures 6 1/2 à 9 1/2, largeurs E et EE dans le groupe.

Chaussures pour hommes, au deuxième

T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL

Les femmes perdraient leur pouvoir

Le président d'un collège féminin américain de Californie vient de déclarer que les Américaines perdent de plus en plus leur pouvoir sur les hommes et, par leur faute encore.

Le docteur Lynn T. White craint que se répande de plus en plus parmi les hommes, l'opinion que "les femmes coûtent très cher: elles sont trop exigeantes pour ce qu'elles donnent", dit-il.

Une des choses à blâmer chez la femme c'est sa "conception de l'amour romantique. Un nombre incalculable de femmes ont été lésées par la toquade romantique et sont allées vers des unions instables inévitablement. "Le cinéma, la radio et toute la fiction moderne aujourd'hui présentent le mariage comme la consommation d'une fréquentation basée sur l'attrait des sexes et rien d'autre chose."

Le Dr White remarque encore que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ce qui fait qu'il y a maintenant aux États-Unis un surplus de l'élément féminin.

"Que nous réserve l'avenir quand peut-être plusieurs millions d'Américaines seront incapables de trouver un mari et d'avoir une famille, même si elles le désirent?"

Le conférencier a terminé en soulignant que le temps le plus heureux pour les Américaines était celui des pionniers quand les femmes possédaient leur plus grand pouvoir sur les hommes parce qu'elles étaient rares.

Dans le bois

par SYLVAIN

Cet ouvrage présente une suite de récits de pêche et de chasse et des tableaux poétiques de la forêt. Tous ceux qui ont connu le cri-serie de l'attente de l'original en plein bois aimeront retrouver les sentiments qui les ont émus en ces moments.

Volume de 100 pages.

Au comptoir: \$1.00

Par la poste: \$1.00

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

JANVIER
GRANDE VENTE DE
FOURRURES A LA
MANUFACTURE

CUMMINGS
FURS LTD

284, rue Notre-Dame
ouest, près St-Pierre
PLateau 8901

Feuilleton du "Devoir"

CANADIENNES D'HIER

(Lettres familières)

Par Marie Bonenfant — (Mme Michaud-Duval)

36.

(Suite)

Il m'a avoué en rougissant violemment qu'il vous a déjà écrit plusieurs lettres mais qu'il n'a jamais osé en mettre une seule à la poste.

Dans ces conditions, je crois que vous pourriez sans inconvénience prendre l'initiative. Je vous permets de lui dire que je vous ai mise au courant de ses velléités de correspondance. Un petit mot de votre main fera plus d'effet que tout ce que je peux imaginer pour l'encourager.

Venez le plus tôt possible, chère fille. Toute la nature est en fête

dans l'attente de votre visite. L'herbe de Québec n'est pas d'un aussi beau vert que celle de St-Jean; elle n'est pas parsemée comme elle de violettes et de fleurs de fraisières. Tout mon monde, Mme Rivet en tête, a hâte de vous voir... et moi donc!

V. A. Tessier

Mlle SYLVIE CARRIERE A MME TESSIER

Québec, 25 juin 1913

Chère bonne amie, Malgré tout ce que votre bon cœur vous a inspiré pour amortir le coup porté à mes espérances par la lettre de Pauline Bellanger, je

reste extrêmement inquiète; j'ai peur de ne pas pouvoir aller à St-Jean. Pauline n'est plus la seule à vouloir mettre obstacle à mon bonheur; étourdiment je me suis attiré d'autres adversaires. Il faut que je vous dise comment cela est arrivé.

Samedi soir, après le souper, la vraie Sylvie, l'habitante de St-Jean-Port-Joli, courait en imagination dans l'herbe parsemée de violettes à la recherche de son bien-aimé. L'autre, celle qui est obligée de rester à Québec et de dissimuler, ne se sentait pas en air de causer agréablement, avait pris au hasard dans la bibliothèque un ouvrage de Nietzsche intitulé: "Ainsi parlait Zarathoustra". Je l'avais déjà lu à tête reposée sans m'y intéresser beaucoup et, à vrai dire, sans y comprendre grand-chose.

Ce soir-là, le cerveau vide, les yeux lourds de larmes, je le tenais, sans m'en apercevoir comme semblait l'avoir tenu la plupart de ceux qui ont tenté de l'expliquer. Papa n'avait pas remarqué mon abattement.

Il se promenait à l'accoutumée, les mains derrière le dos, de la salle

à manger bien éclairée au salon presque complètement obscur. La lanterne du vestibule y traçait toutefois une allée de lumière qui faisait briller au fond de la pièce les appliques du secrétaire et ressortir la blanche figure d'un petit buste de marbre et de bronze, "l'Accordée de village", dont père a fait récemment l'acquisition. Il l'admirait d'autant plus qu'il s'en reproche la folle dépense. A chaque tour il s'arrêtait pour le contempler. A la fin de son exercice, après un dernier et long regard au charmant objet, il revenait vers moi en disant:

"Sais-tu que ce petit visage a une beaucoup plus jolie expression que l'original du tableau de Greuze?"

Ce n'était pas la première fois qu'il en faisait la remarque; je me crus dispensée de dire quelque chose, d'autant plus que moi, je n'ai vu le tableau de Greuze qu'en reproduction. Il ajouta: "Qu'en pensez-vous?" en même temps qu'il se penchait pour regarder ce que je lisais. Surpris, il s'est mis à rire et à dire:

— Est-ce pour apprendre à danser au-dessus de ta tête que tu tiens

Zarathoustra à l'envers?

J'ai répondu, la voix enrouée: — J'aurais bien besoin d'apprendre... et, prise d'un grand désir de me décharger le cœur, j'ai continué: Papa, j'ai quelque chose à te dire, veux-tu m'écouter? Sans me laisser arrêter par son air tout de suite ennuyé, bientôt renfrogné et qui le devenait de plus en plus à mesure que j'avancais dans mes confidences, j'ai raconté mon pauvre roman depuis ma première impression dans l'église de St-Jean-Port-Joli, le dimanche, 11 août 1912, jusqu'à la lettre de Pauline inclusivement.

Il s'était d'abord assis dans une attitude de confesseur: de profil, l'oreille tendue, les yeux dans le vague, un coude appuyé au bras du fauteuil; puis il s'était levé et tournait autour de la table, les mains aux hanches, le nez pointu, les narines gonflées. Mon aveu terminé, il m'a considérée un long moment sans parler, hochant la tête avec un air de compassion exagérée.

Le mécontentement persistait dans ses yeux, mais bientôt une

lueur de gaieté, isolée du reste de la physionomie par des guillemets de rides, se montra entre moustache et barbe. Le cœur battant, les yeux suppliants, j'attendais au moins un mot de pitié affectueuse; aussi peu que "pauvre petite fille!" m'aurait fait du bien. La lueur vacilla, se fendit, et laissa tomber moqueusement:

"Je ne te vois pas bien en "accordée de village".

Dimanche, à mon retour de la messe de huit heures, j'ai trouvé Hélène en train de déjeuner avec papa. Elle est venue par le bateau de Montréal passer la journée avec nous. J'ai vu tout de suite qu'elle était déjà au courant de mes affaires de cœur et toute disposée à ne pas les prendre au sérieux. J'ai rabattu un voile de glace sur mon visage et le sujet n'a pas été abordé directement.

Elle m'invita, comme chaque année, d'aller à Valois passer les mois d'été avec la famille. Je l'ai remerciée et informée que papa aura ses vacances en juillet cette année et que nous irons ensemble à St-Jean-Port-Joli. Elle s'est écriée:

"Tu me surprends, il vient de me dire qu'il ne pourra pas quitter son bureau avant le 15 août, son ministre est absent et ne sera pas revenu avant cette date."

— Alors, je resterai aussi à Québec, ai-je répondu.

Le beau Jacques est demeuré muet, absent... Il a repris intérêt à la conversation quand Hélène a annoncé son départ pour l'Europe avec Gustave et les enfants, dans les premiers jours de septembre. "Ils comptent voyager dans la région de Bordeaux pendant les vendanges, longer la Côte d'Argent et se rendre jusqu'à Burgos, en Espagne. Bon voyage!"

Voilà la situation, elle n'est pas rassurante. Je n'oserai plus parler de mes projets. Papa a manifestement changé d'idée; il a renoncé à revoir son pays natal et n'a plus envie de racheter la maison paternelle. Le fin fond de l'affaire, gros-naman, c'est que ce petit-fils de cultivateur ne veut pas avoir un habitant pour grand-père, fût-il le mieux doté des jeunes gens du pays. Il renie ses origines et ses principes.

(A suivre)

Inrégularité des stocks canadiens et américains

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 88,444 actions et de 135,675 actions minières, en comparaison de 89,436 actions et de 125,604 actions minières lundi dernier.

Vente	Haut	Bas	D. vite	Vente	Haut	Bas	D. vite
346 Abitibi	18 1/2	18 1/2	18 1/2	400 Hamilton Bridge	8	8	8
20 Abitibi Pr. 250 pfd.	38	38	38	126 Howard Smith pfd.	27 1/2	27 1/2	27 1/2
25 Acad-A. 100 pfd.	22 1/2	22 1/2	22 1/2	15 Howard Smith pfd.	27 1/2	27 1/2	27 1/2
123 Alumin.	194	193	193	41 Hud. Bay Min.	41	40 1/2	40 1/2
85 Argus Corp.	8 1/2	8 1/2	8 1/2	90 Ind. Accept.	34	33	33
18 Argus pfd.	85	85	85	150 Ind. Nickel	37 1/2	37 1/2	37 1/2
134 Asbestos	27 1/2	27 1/2	27 1/2	1240 Int. Nickel	35 1/2	35 1/2	35 1/2
713 Bathurst "A"	22 1/2	22 1/2	22 1/2	100 Lake of the Woods	33	33	33
445 Brazilian	23 1/2	23 1/2	23 1/2	10 Lang	20	20	20
1300 B.C. Forest Prods	4	3 1/2	3 1/2	15 Lesage pfd.	27	27	27
15 Bldg. Products	31	31	31	5 MacKinnon	8	8	8
25 C. Forging A.	25 1/2	25 1/2	25 1/2	1511 Massey-Harris	18 1/2	18 1/2	18 1/2
100 Can. Steamships	14 1/2	14 1/2	14 1/2	200 McColl-Front.	24	24	24
10 Can. Steamship pfd.	48	48	48	25 Mont. Tram.	31	31	31
1110 Can. Brew.	25 1/2	25 1/2	25 1/2	265 Nat. Brew.	46 1/2	46 1/2	46 1/2
10 Can. C. 17	17	17	17	220 Nat. Drug pfd.	13 1/2	13 1/2	13 1/2
29 Can. Converters A.	17	17	17	5 Niagara Wire	26 1/2	26 1/2	26 1/2
20 Can. Fairbanks p. 150	150	150	150	103 Noranda	51 1/2	51 1/2	51 1/2
275 C. Ind. Alcohol	14 1/2	14 1/2	14 1/2	250 Oulivie	29 1/2	29 1/2	29 1/2
110 C. Ind. Alcohol B.	13 1/2	13 1/2	13 1/2	37 Oulivie pfd.	180	180	180
25 Can. Loco	33 1/2	33 1/2	33 1/2	35 Ottawa Power	16	16	16
150 Can. Loco pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2	35 Page Hersey	33	32 1/2	32 1/2
260 Can. Pac. Rly	13 1/2	13 1/2	13 1/2	35 Placer Dev.	14 1/2	14 1/2	14 1/2
315 Can. Smelting	85 1/2	84 1/2	84 1/2	410 Power Corp.	11 1/2	11 1/2	11 1/2
13 Crown Cork	14 1/2	14 1/2	14 1/2	355 Price Bros.	56 1/2	54 1/2	54 1/2
6730 Dia-Seagr.	16 1/2	16 1/2	16 1/2	35 Rolland	15	15	15
95 Dom. Bridge	33 1/2	33 1/2	33 1/2	3046 St. Law. Corp.	10	9 1/2	10
75 Dom. Foundries	31 1/2	31 1/2	31 1/2	372 St. Law. Corp. pfd.	37 1/2	36 1/2	37 1/2
1260 D. Steel & Coal B.	13 1/2	13 1/2	13 1/2	55 Winn. Elect. pfd.	39	39	39
25 Dom. Textile	92	92	92	15 Sher. Williams	28	28	28
10 Donaco pfd.	104	104	104	8 Sher. Williams pfd.	171	171	171
75 Eddy Paper A.	20 1/2	20 1/2	20 1/2	36 Sicks Bros.	13 1/2	13 1/2	13 1/2
25 Enamel & Heating	11	11	11	200 Sicks Bros. V.T.	11	11	11
155 Famous Players	18 1/2	18 1/2	18 1/2	85 Simpson's pfd.	104 1/2	104 1/2	104 1/2
20 Foundation Co.	25	25	25	603 Walker	25	24 1/2	24 1/2
10 Gattineau pfd.	110 1/2	110 1/2	110 1/2	35 Winn. Elect. pfd.	39	39	39
15 Gen. Steel Wares	18	18	18				
100 Gypsum	15 1/2	15 1/2	15 1/2				

LE CURB DE MONTREAL

Cotes à la fermeture des cours le 14 janvier

Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas
370 B.A. Oil	26 1/2	26 1/2	26 1/2	200 Unit. Distill.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
10 B.C. Packers A.	15	15	15	10 Unit. Sec.	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2
100 Buttery	10	10	10	130 West. Sec.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
3 Calgary Pow. pfd.	10	10	10					
150 Can. Indus.	22 1/2	22 1/2	22 1/2					
80 Can. P. & F. Inv.	275	275	275					
123 Can. Vickers	144	144	144					
70 Can. Vickers pfd.	144	144	144					
75 Cassidy's	15	14	14					
5 Chateau-Gal	15	14	14					
700 Claude Non (cts)	35	35	35					
10 Claude Non pfd.	35	35	35					
50 Com. Alcan. pfd.	4 1/2	4 1/2	4 1/2					
2140 Cons. Paper	18 1/2	18 1/2	18 1/2					
1675 Cons. Lithograph	16	15 1/2	15 1/2					
10 Dom. Odeon	17	17	17					
3073 Donaco pfd.	19	17 1/2	18 1/2					
50 Fanny Farmer	53	53	53					
10 G. Lakes App. pfd.	63 1/2	63 1/2	63 1/2					
100 Inv. Found.	103 1/2	103 1/2	103 1/2					
62 McColl-Front. pfd.	103 1/2	103 1/2	103 1/2					
315 M. & O. Paper	17 1/2	17 1/2	17 1/2					
25 Paul Ser. Stores	8 1/2	8 1/2	8 1/2					
29 Quebec Telephone	8 1/2	8 1/2	8 1/2					
290 Rand Stores	6 1/2	6 1/2	6 1/2					
97 Southmount (cts)	25	25	25					

BOURSE DE TORONTO

Fermeture des cours le 14 janvier

Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas
Abitibi	18 1/2	18 1/2	18 1/2	200 Unit. Distill.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Acad-A.	22 1/2	22 1/2	22 1/2	10 Unit. Sec.	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Alcan	194	193	193	130 West. Sec.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Argus Corp.	8 1/2	8 1/2	8 1/2					
Argus pfd.	85	85	85					
Asbestos	27 1/2	27 1/2	27 1/2					
Bathurst "A"	22 1/2	22 1/2	22 1/2					
Brazilian	23 1/2	23 1/2	23 1/2					
B.C. Forest Prods	4	3 1/2	3 1/2					
Bldg. Products	31	31	31					
C. Forging A.	25 1/2	25 1/2	25 1/2					
Can. Steamships	14 1/2	14 1/2	14 1/2					
Can. Steamship pfd.	48	48	48					
Can. Brew.	25 1/2	25 1/2	25 1/2					
Can. C. 17	17	17	17					
Can. Converters A.	17	17	17					
Can. Fairbanks p. 150	150	150	150					
C. Ind. Alcohol	14 1/2	14 1/2	14 1/2					
C. Ind. Alcohol B.	13 1/2	13 1/2	13 1/2					
Can. Loco	33 1/2	33 1/2	33 1/2					
Can. Loco pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2					
Can. Pac. Rly	13 1/2	13 1/2	13 1/2					
Can. Smelting	85 1/2	84 1/2	84 1/2					
Crown Cork	14 1/2	14 1/2	14 1/2					
Dia-Seagr.	16 1/2	16 1/2	16 1/2					
Dom. Bridge	33 1/2	33 1/2	33 1/2					
Dom. Foundries	31 1/2	31 1/2	31 1/2					
D. Steel & Coal B.	13 1/2	13 1/2	13 1/2					
Dom. Textile	92	92	92					
Donaco pfd.	104	104	104					
Eddy Paper A.	20 1/2	20 1/2	20 1/2					
Enamel & Heating	11	11	11					
Famous Players	18 1/2	18 1/2	18 1/2					
Foundation Co.	25	25	25					
Gattineau pfd.	110 1/2	110 1/2	110 1/2					
Gen. Steel Wares	18	18	18					
Gypsum	15 1/2	15 1/2	15 1/2					

Dividendes payés aujourd'hui

Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas	Vente	Haut	Bas
Abitibi	18 1/2	18 1/2	18 1/2	200 Unit. Distill.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Acad-A.	22 1/2	22 1/2	22 1/2	10 Unit. Sec.	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Alcan	194	193	193	130 West. Sec.	23 1/2	23 1/2	23 1/2	23 1/2
Argus Corp.	8 1/2	8 1/2	8 1/2					
Argus pfd.	85	85	85					
Asbestos	27 1/2	27 1/2	27 1/2					
Bathurst "A"	22 1/2	22 1/2	22 1/2					
Brazilian	23 1/2	23 1/2	23 1/2					
B.C. Forest Prods	4	3 1/2	3 1/2					
Bldg. Products	31	31	31					
C. Forging A.	25 1/2	25 1/2	25 1/2					
Can. Steamships	14 1/2	14 1/2	14 1/2					
Can. Steamship pfd.	48	48	48					
Can. Brew.	25 1/2	25 1/2	25 1/2					
Can. C. 17	17	17	17					
Can. Converters A.	17	17	17					
Can. Fairbanks p. 150	150	150	150					
C. Ind. Alcohol	14 1/2	14 1/2	14 1/2					
C. Ind. Alcohol B.	13 1/2	13 1/2	13 1/2					
Can. Loco	33 1/2	33 1/2	33 1/2					
Can. Loco pfd.	18 1/2	18 1/2	18 1/2					
Can. Pac. Rly	13 1/2	13 1/2	13 1/2					
Can. Smelting	85 1/2	84 1/2	84 1/2					
Crown Cork	14 1/2	14 1/2	14 1/2					
Dia-Seagr.	16 1/2	16 1/2	16 1/2					
Dom. Bridge	33 1/2	33 1/2	33 1/2					
Dom. Foundries	31 1/2	31 1/2	31 1/2					
D. Steel & Coal B.	13 1/2	13 1/2	13 1/2					
Dom. Textile	92	92	92					
Donaco pfd.	104	104	104					
Eddy Paper A.	20 1/2	20 1/2	20 1/2					
Enamel & Heating	11	11	11					
Famous Players	18 1/2	18 1/2	18 1/2					
Foundation Co.	25	25	25					
Gattineau pfd.	110 1/2	110 1/2	110 1/2					
Gen. Steel Wares	18	18	18					
Gypsum	15 1/2	15 1/2	15 1/2					

Bourse de Montréal

met	50	350	350																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
-----	----	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le Mémoire annuel de la C. T. C. C.

Il a été soumis aujourd'hui au conseil des ministres à Québec — Desiderata formulés par le Congrès de la C.T.C.C.

Ville de Québec, le 15 janvier — Chaque année, depuis un quart de siècle, la C.T.C.C., devenue l'organisation syndicale la plus représentative dans la Province de Québec, soumet aux autorités provinciales un mémoire des vœux adoptés par son Congrès.

La C.T.C.C. profite de la même occasion pour dire son appréciation des progrès réalisés au cours de la session précédente.

L'an dernier, le ministre du travail, avec l'appui du premier ministre et de ses collègues du cabinet, a soumis aux Chambres provinciales des lois, lesquelles ont été adoptées et ont amélioré la loi des relations ouvrières, la loi de la convention collective, la loi du salaire minimum, la loi des syndicats professionnels, la loi des accidents du travail et la loi des mécaniciens en tuyauterie. De plus, les amendements à l'ordonnance No 4 et les nouvelles ordonnances 2 et 3 de la Commission du salaire minimum, approuvés par le ministre du travail et adoptés par le cabinet provincial, ont marqué des améliorations en matière de salaires minimums, et ont fait bénéficier un grand nombre de travailleurs de surcroît et de vacances payées.

La C.T.C.C. désire également profiter de cette entrevue avec le cabinet provincial pour extérioriser son approbation de l'attitude prise par le gouvernement contre le communisme, doctrine subversive que la C.T.C.C. combat d'une manière positive depuis sa fondation.

De même, la C.T.C.C., qui s'est toujours opposée à une union législative au Canada et à toute mesure de centralisation, approuve la défiance érigée de l'autonomie provinciale par le gouvernement. En particulier, la C.T.C.C. ne croit pas qu'une juridiction fédérale exclusive soit nécessaire pour assurer le degré nécessaire d'uniformité dans les lois du travail. A cet égard, la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres du travail paraît avoir donné de bons résultats. Les juridictions respectives d'Ottawa et des provinces n'ont pas été affectées et les suggestions faites de part et d'autre donneront lieu, vraisemblablement, à une législation plus uniforme et plus simple.

Avant d'expliquer en détail les amendements à la législation du travail demandés par son Congrès, la C.T.C.C. croit utile d'appuyer sur quelques problèmes importants dont la solution lui paraît urgente, soit pour mieux coordonner les textes de certaines lois, soit pour clarifier quelques points en rapport avec l'évolution des syndicats professionnels.

Depuis l'abrogation du décret P.P. 9384 relatif aux salaires et depuis que les Conseils de Travail ont cessé leurs activités pour toute affaire nouvelle, la C.T.C.C. est d'avis que la loi du salaire minimum devrait autoriser la Commission du Salaire minimum à protéger les salaires réels plus élevés que les taux minimums des ordonnances. De plus, il devrait être d'ordre public qu'aucun décret adopté sous l'autorité de la loi de la convention collective ne devrait contenir d'échelles de salaires et de conditions de travail inférieures à celles qui sont énoncées dans les ordonnances de la Commission du Salaire minimum.

Dans le domaine des négociations collectives, la C.T.C.C. soutient que la législation devrait poser les normes générales de rétroactivité comme suit, pour les salaires:

- a) rétroactivité à la date de l'avis officiel de négociations lorsqu'il s'agit d'une première convention collective;
- b) rétroactivité à la date d'expiration de la convention précédente, lorsqu'il s'agit de son renouvellement.

La C.T.C.C. souligne également qu'il serait important de clarifier le statut légal d'une confédération et des Conseils centraux incorporés sous la loi des Syndicats Professionnels, afin de mieux tenir compte de la structure physique de l'organisation syndicale.

Des dispositions nouvelles concernant les caisses spéciales, dispositions dont les modalités sont exposées plus loin, devraient aussi, dans notre opinion, être apportées incessamment pour éviter tout doute.

La loi des relations ouvrières permet, en principe, la certification d'une fédération professionnelle. Mais la procédure serait complète, si on y précisait les modalités suivant lesquelles une fédération pourrait être certifiée.

Enfin la C.T.C.C. serait favorable à accorder les pouvoirs nécessaires à la Commission des Relations Ouvrières pour rendre les décisions finales en matière de congédiement pour activité syndicale.

Voici maintenant les principales modifications que la C.T.C.C. désire voir apporter aux lois ouvrières de notre province.

Loi des Syndicats professionnels.

Depuis plusieurs années, la C.T.C.C. réclame une refonte de la Loi des Syndicats professionnels. Le

Conseil Supérieur du Travail, au début de l'an dernier, a fait rapport sur cette question. Il semble bien que le temps est arrivé de donner suite à ces suggestions et de refondre cette loi.

A tout événement, la C.T.C.C. suggère les modifications suivantes:

1. Que l'incorporation des syndicats de travailleurs sous la Loi des Syndicats professionnels soit obligatoire, pour pouvoir bénéficier des avantages de la législation existante et jouir du privilège de représentation auprès des corps publics;
2. Que le nombre de personnes requises pour obtenir la constitution d'un syndicat professionnel soit réduit à quinze;
3. Que soient inscrits dans un registre spécial, au Ministère du Travail, tous les syndicats professionnels dûment constitués;
4. Que la loi précise la structure syndicale, en prévoyant la constitution en corporation des organismes suivants: syndicats professionnels et syndicats interprofessionnels; fédérations professionnelles et fédérations interprofessionnelles; confédération groupant syndicats et fédérations;
5. Que la loi interdise les associations d'employés fondées ou dominées par les employeurs ou leurs agents;
6. Que la loi prévoie un minimum de six (\$6.00) dollars par année à titre de contribution de chaque membre d'un syndicat à la caisse d'administration;
7. Que les caisses spéciales prévues par l'article 6 de la loi soient constituées en corporations distinctes, tout en étant administrées par le syndicat qui en demande la formation pour le bénéfice de ses membres;
8. Que les syndicats aient la faculté de constituer les fonds des caisses spéciales prévues à l'article 6 de la loi, soit par prélèvement spécial régulièrement autorisé, soit en mettant de côté, dans un fonds spécial, un pourcentage déterminé de la contribution syndicale, comme la chose existe dans plusieurs cas;
9. Que la loi précise que peuvent faire l'objet d'une convention collective les questions de salaires, heures de travail, apprentissage, et toutes autres conditions de travail et d'emploi;
10. Qu'il soit expressément dit que l'invalidité d'une clause de la convention collective n'affecte en rien les autres clauses;
11. Enfin que l'application de la loi soit confiée au ministre du Travail.

Loi des différends ouvriers de Québec

La C.T.C.C. suggère les modifications suivantes aux deux lois susdites:

1. Que les sous-paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 2, dans les deux lois, soient abrogés et remplacés par un seul paragraphe indiquant que seules sont exclues de la définition du mot "salarié" les personnes employées à titre confidentiel ou ayant compétence pour embaucher ou congédier les salariés;
2. Que la Commission des Relations Ouvrières ait l'autorisation de rendre publiques les documents qu'elle a en sa possession; qu'elle soit tenue de motiver son acceptation ou son refus d'émettre un certificat de reconnaissance, et que ses décisions soient publiées dans la Gazette Officielle ou un rapport officiel quelconque;
3. Que la Loi des Relations Ouvrières oblige formellement les employeurs à recevoir les négociateurs d'un syndicat reconnu par la Commission, à la première entrevue réglementaire, sous peine de sanctions très sévères;
4. Que la loi précise que la Commission des Relations Ouvrières a le pouvoir d'intenter toute poursuite pénale pour violation de la Loi des Relations Ouvrières ou de la Loi des Différends entre les services publics et leurs salariés;
5. Qu'il soit prévu que les différends concernant l'interprétation d'une convention collective doivent être réglés par une décision finale et obligatoire, et que, dans le cas de congédiement d'un employeur pour activités syndicales, la Commission des Relations Ouvrières ait le pouvoir d'émettre une ordonnance obligeant l'employeur à réinstaurer l'employé ainsi congédié;
6. Que les procédures de négociations et d'arbitrage prévues par la loi soient expressément rendues applicables au cas du renouvellement d'une convention collective;
7. Que si l'employeur signataire d'une convention collective fait exécuter le travail par des sous-entrepreneurs, il soit tenu responsable de l'observation par ceux-ci des salaires et conditions de travail stipulés par la convention collective, de la même manière que dans le cas d'un décret sous la Loi de la Convention Collective;
8. Que le droit à l'arbitrage soit reconnu pour tous les salariés, y compris les fonctionnaires provinciaux, et que les dispositions de la loi 10 George VI, ch. 21, qui enlève ou limitent ce droit pour les instituteurs et institutrices soient abrogées;
9. Que les conventions négociées soient affichées et maintenues affichées en un endroit convenable, sans lorsqu'elles sont imprimées et distribuées aux intéressés;
10. Que la loi prévoie expressément qu'un certificat puisse être accordé à une fédération de syndicats et qu'une procédure appropriée soit établie pour constater le caractère représentatif de telle fédération.

Loi des relations ouvrières et loi des différends entre les services publics et leurs salariés

Comme la C.T.C.C. le suggère dans son mémoire présenté l'an dernier, cette loi devrait "intituler" "Loi relative à la conciliation et à l'arbitrage", et devrait être modifiée sur plusieurs points, vu l'évolution considérable de la législation du travail durant ces dernières années.

La C.T.C.C. insiste en particulier sur les modifications suivantes:

1. Que tous les employeurs assujettis à la Loi des relations ouvrières et à la Loi des différends entre les services publics et leurs salariés soient également assujettis à la Loi des différends ouvriers, et que dans ces trois lois, les mots "employeur", "salarié" et "différend" aient la même signification;
2. Qu'un service de conciliation aussi efficace que possible soit établi sous l'autorité d'un directeur des relations industrielles;
3. Qu'un délai limité (dix jours) soit fixé pour la désignation par chaque partie de son arbitre lors de la formation d'un conseil d'arbitrage, et qu'à défaut par l'une ou l'autre partie ou par les deux de s'y conformer, le ministre du Travail fasse lui-même les nominations nécessaires;
4. Qu'un temps limité soit accordé aux conseils d'arbitrage pour connaître les causes d'un conflit et en faire rapport au ministre du Travail, et que devant un conseil d'arbitrage la procédure soit aussi expéditive et simple que possible;
5. Que pour le choix du lieu des sessions des conseils d'arbitrage, la province soit considérée comme divisée en districts d'après les districts judiciaires existants et que les conseils soient tenus de siéger dans les districts où le conflit a lieu, soit au chef-lieu de ce district ou dans la municipalité même du conflit, à moins d'entente contraire entre les parties par une clause de la convention collective à cet effet ou de toute autre manière;
6. Que la loi pose, comme règle en matière de salaires, la rétroactivité de la décision arbitrale à la date de la demande de formation d'un conseil d'arbitrage. Les exceptions à la règle seraient laissées à la discrétion des arbitres;
7. Que la loi prévoie une rémunération, non seulement pour les arbitres, mais aussi pour un représentant de chaque partie devant un conseil d'arbitrage;
8. Qu'une cour supérieure d'arbitrage soit établie, à laquelle les parties pourraient en appeler de toute décision arbitrale ayant force exécutoire. Les décisions de cette cour devraient être publiées dans la Gazette officielle ou, du moins, dans les bulletins du service d'information du ministère provincial du Travail.

Loi de la convention collective

La C.T.C.C. suggère les modifications suivantes:

1. Que tous les corps publics et politiques soient assujettis à la Loi de la convention collective, et que la Commission des Relations Ouvrières ait le pouvoir de rendre obligatoire, celles relatives à l'établissement d'un fonds de bien-être;
2. Que le paragraphe "a" de l'article 20 soit modifié de manière à donner aux comités paritaires le droit d'exercer non seulement les recours qui naissent des conventions, mais encore tous les recours qui naissent de la loi en faveur des salariés;
3. Que les pouvoirs des inspecteurs des comités paritaires soient augmentés et que l'on accorde, mutatis mutandis, les pouvoirs conférés aux inspecteurs en vertu des articles 23 et 24 de la section VIII de la Loi des mécaniciens en tuyauterie;
4. Que les comités paritaires puissent réclamer au nom des salariés des taux légaux plus élevés que les minima du décret, de même que les surprofits calculés d'après lesdits taux plus élevés que les minima;
5. Que les comités paritaires soient tenus de faire un rapport annuel, comprenant la classification des opérations, des heures, ainsi que la statistique relative aux heures de travail et salaires réels;
6. Que la Loi des cités et villes, le code municipal, la loi de l'instruction publique et la loi des fabriques soient amendées afin d'indiquer clairement que les corporations existantes en vertu de ces lois ont le pouvoir de signer une convention collective avec des syndicats et qu'elles peuvent être assujetties à l'extension juridique d'une convention collective rendue par un décret, si elles ne sont pas signataires de cette convention;
7. Que le lieutenant-gouverneur en conseil puisse décréter la rétroactivité des décrets, lorsque les requêtes à cette fin découlent de sentences arbitrales ou de décisions d'un conseil d'arbitrage;
8. Que l'article 48 de la loi s'applique lorsque les activités syndicales légitimes sont la raison déterminante du congédiement d'un employé et que la période d'un mois de salaire soit changée en une période de trois mois, ou la réinstallation du salarié dans ses fonctions;
9. Que l'on rende plus sévères en les doublant au besoin les amendes prévues par les articles 44, 45 et 46 de la loi;
10. Que la définition du salarié permanent ne s'applique qu'au salarié employé douze mois par année par le même employeur, au lieu de six mois;

Loi du salaire minimum

La C.T.C.C. suggère les modifications suivantes à la loi du salaire minimum ou aux ordonnances de la Commission du salaire minimum:

1. Que les employeurs soient tenus d'accorder une période d'un mois trente minutes avec salaire, pour le repas des ouvriers des équipes de huit heures;
2. Que l'on accorde une prime de salaire aux ouvriers qui travaillent de nuit;
3. Que les employeurs soient tenus d'accorder au moins une semaine de vacances après un an de services et quinze jours après cinq ans de services;
4. Que tout syndicat de travailleurs et toute fédération de syndicats puisse exiger de la commission du salaire minimum la formation d'un bureau de conciliation, lorsqu'il y a lieu de préparer une ordonnance particulière;
5. Que la commission puisse exercer non seulement les recours qui naissent d'une ordonnance en faveur des salariés, mais tous les

recours qui naissent de la loi elle-même.

Loi des accidents du travail

La C.T.C.C. soumet les nouvelles modifications suivantes:

1. Que les dispositions de la Commission des accidents du travail ne soient pas finales et sans recours, mais que le réclamant ait droit d'appel à un tribunal supérieur du travail constitué à cette fin;
2. Que les dispositions de l'article 51 de la loi soient applicables aux travailleurs qui sont affectés par des maladies industrielles et que le mot "peut" dans la première ligne de cet article soit remplacé par le mot "doit" de sorte que la réhabilitation des accidentés et des ouvriers affectés par les maladies industrielles devienne une obligation pour la Commission;
3. Que la loi prévoie que, dans le cas de "dermatose" et autres maladies industrielles semblables, la Commission verra à placer à d'autres emplois les ouvriers affectés, et qu'elle versera une compensation, si le salaire attaché au nouvel emploi est moindre;
4. Que les dispositions de l'article 21 de la loi soient modifiées de manière que les employeurs soient strictement tenus de rapporter tous les accidents de travail, si légers soient-ils, et tous les symptômes de maladies industrielles, afin d'assurer une meilleure application de la loi et une protection efficace au travailleur;
5. Que tous les employeurs, y compris les hôpitaux et les commissions scolaires, soient assujettis à la Loi des accidents du travail;
6. Que tout employeur, même s'il n'a qu'un employé, soit tenu de le protéger par la Loi des accidents du travail;
7. Que les distributeurs de journaux de Montréal soient considérés comme salariés et protégés par la loi;
8. Que des mesures nécessaires soient adoptées afin que les accidentés reçoivent les allocations d'indemnité dès la deuxième semaine après l'accident;
9. Que la période d'invalidité nécessaire pour donner ouverture aux recours sous la loi soit réduite de sept jours à trois jours;
10. Que le montant des pensions soit modifié comme suit: Soixante (\$60) dollars par mois à la veuve et quinze (\$15) dollars par mois à l'enfant; que le montant accordé pour les frais funéraires soit de Trois Cents (\$300) dollars au lieu de Cent Soixante-Quinze (\$175) dollars;
11. Que l'on ajoute, après le sous-paragraphe d du paragraphe 1 de l'article 34 de la loi, une disposition à l'effet qu'à l'extinction de la rente fixée audit sous-paragraphe d, la Commission versera une somme raisonnable déterminée d'après la situation des enfants au moment de l'extinction de la rente;
12. Qu'il soit prévu que, pendant la période de réhabilitation, l'accidenté recevra la pleine indemnité et non pas la moitié seulement, tel que présentement prévu;
13. Que l'on ajoute au nombre des maladies industrielles: a) les maladies contractées dans l'industrie du textile, notamment dans l'imprimerie et le finissage de la soie et du coton; b) les maladies contractées par les peintres qui se dégagent de la peinture, particulièrement dans le cas des peintures au fusil; c) l'empoisonnement du sang causé par des blessures reçues au travail ou par des brûlures de chaux;
14. La hernie bilatérale contractée au travail;
15. En cas d'expertise, qu'il s'agisse d'un accident ou d'une maladie industrielle, notamment l'amiante (silicose), que la Commission paie le frais de déplacement et les honoraires du médecin de l'accidenté ou de l'ouvrier atteint d'une maladie industrielle, et qu'elle lui accorde, à ses frais également, l'assistance légale nécessaire;
16. Que le barème de détermination de l'indemnité d'un accidenté soit fixé à Vingt-Cinq (\$25) dollars par semaine, et que pour les salariés supérieurs le pourcentage de l'indemnité soit haussé graduellement de 66 2/3 à 100 %;
17. Que le maximum légal du salaire soit porté de Deux Mille (\$2,000) dollars à Deux Mille Cinq Cents (\$2,500) dollars;
18. Que le barème des indemnités soit annexé à la loi et en fasse partie;
19. Etant donné les plaintes nombreuses faites au sujet du libre choix du médecin, que la Commission des accidents du travail fasse imprimer des pancartes contenant les articles 22 (1er alinéa), 48 (4e alinéa) et que tous les employeurs assujettis à la loi soient tenus de les afficher et de les maintenir affichées en un endroit convenable, à la vue des employés;
20. Que l'accidenté appelé à se déplacer pour se rendre à la Commission des accidents du travail, sur convocation de ladite Commission, ait droit: a) à un billet de première classe, en chemin de fer; b) à un lit, si nécessaire; c) au paiement de toutes dépenses légitimes encourues, sur présentation d'un compte détaillé; d) aux frais de déplacement et autres dépenses légitimes de toute personne chargée, sur avis du médecin, d'accompagner l'accidenté;
21. Que dans le cas d'accidents mortels, survenus au travail, les coroners, avant le verdict, entendent les inspecteurs du service des établissements industriels et commerciaux, et que ceux-ci aient le pouvoir de demander la réouverture de l'enquête du coroner.

Mémoire additionnel

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada Inc., a formulé dans son mémoire principal diverses suggestions de portée générale concernant les problèmes ouvriers et la législation du travail. Elle croit utile de soumettre, dans un mémoire additionnel, diverses questions particulières, afin de donner suite à toutes les résolutions du dernier congrès.

1—Travail du dimanche

Il y a lieu, dans l'opinion de la C.T.C.C., d'interdire par des sanctions sévères, le travail du dimanche. Il est vrai que, dans certains cas, il est impossible d'arrêter le fonctionnement de l'industrie le dimanche, mais alors le travail devrait être payé à taux doublé.

La C.T.C.C. souligne spécialement, dans le cas des usines à papier, qu'une loi devrait obliger ces industries à fermer assez tôt le samedi pour faire les réparations avant minuit, afin de permettre aux ouvriers qui font ce travail d'avoir leur dimanche libre.

Certaines fêtes religieuses, soit le Jour de l'An, l'Épiphanie, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et Noël devraient être déclarées fêtes chômées dans toute l'industrie et tout poste de commerce de la province.

2—Réformes à la loi électorale

La C.T.C.C. demande l'institution du vote obligatoire, et, à cette fin, l'établissement d'un système d'identification adéquat et utile au bien commun.

De plus, elle demande que la Loi électorale soit amendée de façon à permettre aux ouvriers qui travaillent en dehors de leurs comités de voter dans leurs localités avant le jour de la votation suivant le privilège accordé aux voyageurs de commerce et aux employés de chemin de fer.

3—Crédit ouvrier

Afin de répondre aux besoins pressants de la classe ouvrière, il serait nécessaire d'instituer un crédit ouvrier d'après un système simple et à la portée de tous. Aussi, la loi devrait être amendée de façon à permettre aux ouvriers qui travaillent en dehors de leurs comités de voter dans leurs localités avant le jour de la votation suivant le privilège accordé aux voyageurs de commerce et aux employés de chemin de fer.

4—Coût de la vie

La C.T.C.C. est d'avis que le gouvernement provincial devrait établir son propre système de statistiques sur le coût de la vie et que ces statistiques devraient être confonctionnées en rapport avec la famille.

5—Industrie de la boulangerie

En ce qui concerne le prix du pain, la C.T.C.C. suggère au gouvernement d'instituer une commission qui aurait pour but d'établir un standard de pesée et de qualité du pain dans la province.

Cette commission aurait aussi pour fonction d'établir des prix de vente, si possible, afin de faire disparaître la concurrence déloyale qui se pratique entre employeurs dans cette industrie et par le fait même, empêche les employés de cette industrie d'obtenir des salaires raisonnables.

La C.T.C.C. suggère également la prohibition du travail du dimanche et du travail de nuit dans les boulangeries.

6—Taxe de vente sur les produits pharmaceutiques

Les produits pharmaceutiques constituent un objet de première nécessité et la taxe de vente qui existe sur ceux-ci devrait être abolie.

7—Sécurité industrielle

La C.T.C.C. demande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour faire accepter dans toutes les industries un système d'aération raisonnable pour protéger la santé des ouvriers.

Elle demande en outre que le gouvernement fasse en sorte d'obtenir une observation rigoureuse de la Loi des établissements industriels, particulièrement dans les ateliers où l'on taille le granit, en vue de l'élimination des poussières qui amènent la silicose.

En ce qui concerne l'amiante, la C.T.C.C. appuie auprès du gouvernement les revendications répétées des syndicats de l'amiante. Elle demande en outre que l'on adopte des mesures efficaces pour empêcher la poussière d'amiante de se répandre dans les mines et les municipalités environnantes.

8—Hygiène publique

Dans le domaine de l'hygiène publique, la C.T.C.C. demande que l'observation des règlements d'habitation soit assurée par des sanctions, vu qu'actuellement, malgré le travail des inspecteurs, la loi demeure pratiquement inopérante.

Il serait à propos également de rendre obligatoire pour toute personne qui sert le public dans cette province un examen médical complet. Un certificat ou carte de santé pourrait être émis à la suite de cet examen.

9—Bourses d'études

La C.T.C.C. croit qu'il serait opportun que le gouvernement établisse des bourses d'études en faveur des ouvriers qui étudient les sciences sociales, et de ceux qui pourraient fréquenter un collège du travail, collège dont la fondation est actuellement en voie de réalisation.

Le gouvernement devrait actuellement octroyer des bourses d'études aux candidats qui veulent faire leur apprentissage, et cela à même la Loi de l'aide à la jeunesse.

10—Assurance pour automobilistes

La C.T.C.C. est d'avis que tout propriétaire d'une automobile devrait être assuré dans une proportion raisonnable pour les dommages à autrui (dommages à la personne). Nous croyons qu'il s'agit

che. Il est vrai que, dans certains cas, il est impossible d'arrêter le fonctionnement de l'industrie le dimanche, mais alors le travail devrait être payé à taux doublé.

La C.T.C.C. souligne spécialement, dans le cas des usines à papier, qu'une loi devrait obliger ces industries à fermer assez tôt le samedi pour faire les réparations avant minuit, afin de permettre aux ouvriers qui font ce travail d'avoir leur dimanche libre.

Certaines fêtes religieuses, soit le Jour de l'An, l'Épiphanie, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et Noël devraient être déclarées fêtes chômées dans toute l'industrie et tout poste de commerce de la province.

2—Réformes à la loi électorale

La C.T.C.C. demande l'institution du vote obligatoire, et, à cette fin, l'établissement d'un système d'identification adéquat et utile au bien commun.

De plus, elle demande que la Loi électorale soit amendée de façon à permettre aux ouvriers qui travaillent en dehors de leurs comités de voter dans leurs localités avant le jour de la votation suivant le privilège accordé aux voyageurs de commerce et aux employés de chemin de fer.

3—Crédit ouvrier

Afin de répondre aux besoins pressants de la classe ouvrière, il serait nécessaire d'instituer un crédit ouvrier d'après un système simple et à la portée de tous. Aussi, la loi devrait être amendée de façon à permettre aux ouvriers qui travaillent en dehors de leurs comités de voter dans leurs localités avant le jour de la votation suivant le privilège accordé aux voyageurs de commerce et aux employés de chemin de fer.

4—Coût de la vie

La C.T.C.C. est d'avis que le gouvernement provincial devrait établir son propre système de statistiques sur le coût de la vie et que ces statistiques devraient être confonctionnées en rapport avec la famille.

5—Industrie de la boulangerie

En ce qui concerne le prix du pain, la C.T.C.C. suggère au gouvernement d'instituer une commission qui aurait pour but d'établir un standard de pesée et de qualité du pain dans la province.

Cette commission aurait aussi pour fonction d'établir des prix de vente, si possible, afin de faire disparaître la concurrence déloyale qui se pratique entre employeurs dans cette industrie et par le fait même, empêche les employés de cette industrie d'obtenir des salaires raisonnables.

La C.T.C.C. suggère également la prohibition du travail du dimanche et du travail de nuit dans les boulangeries.

6—Taxe de vente sur les produits pharmaceutiques

Les produits pharmaceutiques constituent un objet de première nécessité et la taxe de vente qui existe sur ceux-ci devrait être abolie.

7—Sécurité industrielle

La C.T.C.C. demande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour faire accepter dans toutes les industries un système d'aération raisonnable pour protéger la santé des ouvriers.

Elle demande en outre que le gouvernement fasse en sorte d'obtenir une observation rigoureuse de la Loi des établissements industriels, particulièrement dans les ateliers où l'on taille le granit, en vue de l'élimination des poussières qui amènent la silicose.

En ce qui concerne l'amiante, la C.T.C.C. appuie auprès du gouvernement les revendications répétées des syndicats de l'amiante. Elle demande en outre que l'on adopte des mesures efficaces pour empêcher la poussière d'amiante de se répandre dans les mines et les municipalités environnantes.

8—Hygiène publique

Dans le domaine de l'hygiène publique, la C.T.C.C. demande que l'observation des règlements d'habitation soit assurée par des sanctions, vu qu'actuellement, malgré le travail des inspecteurs, la loi demeure pratiquement inopérante.

Il serait à propos également de rendre obligatoire pour toute personne qui sert le public dans cette province un examen médical complet. Un certificat ou carte de santé pourrait être émis à la suite de cet examen.

9—Bourses d'études

La C.T.C.C. croit qu'il serait opportun que le gouvernement établisse des bourses d'études en faveur des ouvriers qui étudient les sciences sociales, et de ceux qui pourraient fréquenter un collège du travail, collège dont la fondation est actuellement en voie de réalisation.

Le gouvernement devrait actuellement octroyer des bourses d'études aux candidats qui veulent faire leur apprentissage, et cela à même la Loi de l'aide à la jeunesse.

10—Assurance pour automobilistes

La C.T.C.C. est d'avis que tout propriétaire d'une automobile devrait être assuré dans une proportion raisonnable pour les dommages à autrui (dommages à la personne). Nous croyons qu'il s'agit

che. Il est vrai que, dans certains cas, il est impossible d'arrêter le fonctionnement de l'industrie le dimanche, mais alors le travail devrait être payé à taux doublé.

La C.T.C.C. souligne spécialement, dans le cas des usines à papier, qu'une loi devrait obliger ces industries à fermer assez tôt le samedi pour faire les réparations avant minuit, afin de permettre aux ouvriers qui font ce travail d'avoir leur dimanche libre.

Certaines fêtes religieuses, soit le Jour de l'An, l'Épiphanie, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et Noël devraient être déclarées fêtes chômées dans toute l'industrie et tout poste de commerce de la province.

2—Réformes à la loi électorale

La C.T.C.C. demande l'institution du vote obligatoire, et, à cette fin, l'établissement d'un système d'identification adéquat et utile au bien commun.

De plus, elle demande que la Loi électorale soit amendée de façon à permettre aux ouvriers qui travaillent en dehors de leurs comités de voter dans leurs localités avant le jour de la votation suivant le privilège accordé aux voyageurs de commerce et aux employés de chemin de fer.

3—Crédit ouvrier

Afin de répondre aux besoins pressants de la classe ouvrière, il serait nécessaire d'instituer un crédit ouvrier d'après un système simple et à la portée de tous. Aussi, la loi devrait être amendée de façon à permettre aux ouvriers qui travaillent en dehors de leurs comités de voter dans leurs localités avant le jour de la votation suivant le privilège accordé aux voyageurs de commerce et aux employés de chemin de fer.

4—Coût de la vie

La C.T.C.C. est d'avis que le gouvernement provincial devrait établir son propre système de statistiques sur le coût de la vie et que ces statistiques devraient être confonctionnées en rapport avec la famille.

5—Industrie de la boulangerie

En ce qui concerne le prix du pain, la C.T.C.C. suggère au gouvernement d'instituer une commission qui aurait pour but d'établir un standard de pesée et de qualité du pain dans la province.

Cette commission aurait aussi pour fonction d'établir des prix de vente, si possible, afin de faire disparaître la concurrence déloyale qui se pratique entre employeurs dans cette industrie et par le fait même, empêche les employés de cette industrie d'obtenir des salaires raisonnables.

La C.T.C.C. suggère également la prohibition du travail du dimanche et du travail de nuit dans les boulangeries.

6—Taxe de vente sur les produits pharmaceutiques

Les produits pharmaceutiques constituent un objet de première nécessité et la taxe de vente qui existe sur ceux-ci devrait être abolie.

7—Sécurité industrielle

La C.T.C.C. demande que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour faire accepter dans toutes les industries un système d'aération raisonnable pour protéger la santé des ouvriers.

Elle demande en outre que le gouvernement fasse en sorte d'obtenir une observation rigoureuse de la Loi des établissements industriels, particulièrement dans les ateliers où l'on taille le granit, en vue de l'élimination des poussières qui amènent la silicose.

En ce qui concerne l'amiante, la C.T.C.C. appuie auprès du gouvernement les revendications répétées des syndicats de l'ami

Une importante joute pour le Canadien, à Toronto

Quatre joueurs manqueront sur l'alignement des Leafs de Toronto

L'instructeur Happy Day devra se contenter de trois joueurs de défense pour la rencontre du Toronto avec le Canadien ce soir dans la Ville-Reine — Le Bleu Blanc Rouge sera au grand complet car Lach reprendra sa place entre Richard et Blake — Autre rencontre demain soir, au Forum — Deux autres parties dans la Ligue Nationale

Eddie Emberg est en tête chez les Seniors

Si la lutte pour le championnat individuel est très contestée dans la Ligue Nationale, elle ne l'est pas moins dans la Ligue Senior de Québec. Les meilleurs artilleurs du circuit Slater rivalisent d'adresse pour conserver leur position ou améliorer leur score.

Eddie Emberg, des Braves de Valleyfield, mène actuellement chez les compteurs des Seniors et sa belle tenue contre le Royal dimanche dernier au Forum a permis à l'ailier de conserver la première position avec un total de 37 points, dont 14 buts et 23 assistances.

Jack Geisbrecht, des Sénateurs d'Ottawa, et Jack Carthy, des Cataractes de Shawinigan, qui n'ont pas participé au pointage de leur club respectif en fin de semaine sont demeurés sur un pied d'égalité en 2e place avec chacun 34 points.

Grâce aux trois buts qu'il a enregistés contre les Cataractes de Shawinigan dimanche dernier, Herman Grün, des As de Québec, est monté en 3e place. Il a obtenu 15 buts et 18 assistances pour un total de 33 points.

Marcel Bessette, qui a été inactif durant environ un mois au début de la saison, vient en 4e place avec 13 buts et 19 assistances pour un total de 32 points.

Floyd Curry, rapide ailier droit du Royal, a fait de beaux gains en fin de semaine. En effet, il a compté trois buts et il est monté en 13e place.

Jerry McNeil, cerbère du Royal, possède la meilleure moyenne chez les gardiens de buts. Il a alloué une moyenne de 3 points par partie.

Jean Marois, des As de Québec, vient en 3e place avec 3,6 points par joute.

La prochaine joute de la Ligue Senior sera disputée demain soir à l'Auditorium, où les Sénateurs recevront la visite des Cataractes de Shawinigan.

LISTE DES COMPTEURS

	B.	A.	Pts
Emberg, Valleyfield	14	23	37
Geisbrecht, Ottawa	15	19	34
Carthy, Shawinigan	12	22	34
Grün, Québec	15	18	33
Bessette, Valleyfield	13	19	32
Campeau, Royal	10	21	31
Morin, Royal	8	20	28
Campbell, Shawinigan	8	20	28
Charest, Québec	8	18	26
Smith, Ottawa	9	16	25
Slowinski, Ottawa	13	12	25
Kolvalchuck, Valley	9	16	25
Joannette, Valleyfield	11	13	24
Tremblay, Québec	9	15	24
Smart, Ottawa	9	14	23
Plamondon, Royal	11	12	23
Check, Ottawa	7	14	21
Shéberg, Shawinigan	7	14	21
Filion, Shawinigan	11	9	20
Malone, Royal	9	11	20
Stahan, Ottawa	3	17	20
Curry, Royal	10	10	20
Dewey, Shawinigan	8	11	19
Strain, Valleyfield	7	12	19
Majeau, Valleyfield	6	13	19
Imlach, Québec	4	15	19
McLean, Ottawa	10	7	17
Cragher, Québec	7	10	17
Quinlan, Québec	6	11	17
Riopelle, Royal	6	11	17
Casavant, Royal	4	13	17
Kosick, Shawinigan	7	10	17
Richardson, Valleyfield	5	10	15
Haggerty, Royal	8	7	15
Foster, Shawinigan	5	9	14
Deslongchamps, Shawi	4	10	14
Harvey, Royal	8	5	13
Maloney, Shawinigan	4	9	13
Locas, Royal	8	5	13
Lois, Ottawa	2	10	12
Irvine, Ottawa	1	11	12
Neilson, Québec	3	9	12
Chénier, Shawinigan	6	5	11
Orlando, Valleyfield	3	7	10
Howe, Ottawa	4	5	9
Renaud, Québec	3	6	9
Taggart, Québec	2	6	8
Boyer, Valleyfield	2	5	7
Brown, Ottawa	1	5	6
Laforce, Royal	2	4	6
Mcormack, Québec	6	0	6
Mathers, Ottawa	3	3	6

Jeu de dames canadien

L'ouverture des activités de l'an 1947 s'est faite au Papineau dimanche dernier.

M. le président de la "F.C.A.D." a présenté ses meilleurs vœux à la nombreuse assistance de dames et gentlemen toutes les classes actives de la grande famille.

La lutte pour les premières positions de la "Classique Kendall" est très contestée.

Voici le pointage des meneurs: M. Roma Lavallée 818; M. Gérard Lefebvre 772; M. Art. L'Archevêque 681; M. Georges Lagarde 681; M. Camille Prévost 636.

N.B.—M. Roma Lavallée est le seul qui n'a pas essuyé la défaite à date.

Dans la "Classe B", M. Ernest Brunet est assuré d'être promu à la "Classe A"; chez les "C", M. N. P. Pépin occupe haut la main la 1re place d'honneur; nos bons vétérans reprennent les armes dimanche, le 19 janvier, donc à dimanche au Papineau, 1378, Ste-Catherine est, près Plessis.

Courses en ski dimanche prochain

Pour les deux événements sportifs du 19 janvier au Val-Morin, M. Andy Hamilton a offert une magnifique coupe d'une hauteur de 35 pouces.

Elle sera disputée en "combine", descente du haut du Mont-Sauvage à 11 h. a.m. et grand slalom à 3 h. p.m.

Bon nombre de skieurs des classes B et B junior ont demandé de prendre part à ces courses et la permission leur a été accordée de se mesurer avec les skieurs de la classe A.

Les professionnels seront également admis, mais hors concours.

Tous ceux qui désirent prendre part à ces courses doivent envoyer leur inscription au président de la zone laurentienne, P.O. Box 221, Station B, Montréal, avant jeudi 6 janvier.

Pete Appleby s'attaqua à l'arbitre hier

Les amateurs qui ont été témoins des joutes disputées hier soir au Forum ont pu constater que les juniors prennent leur hockey au sérieux. Dans la 2e partie au programme, entre le Royal et le Concordia, il se produisit un incident peu ordinaire. En effet, dans la 3e période une bagarre générale éclata après que le Concordia eut fait un ralliement de toute beauté pour égaliser les chances contre ses rivaux.

Le jeu fut interrompu pour cinq minutes tant les arbitres eurent de la difficulté à calmer les esprits. Finalement, des punitions majeures furent décernées à cinq joueurs qui prirent part au fracas et une punition de mauvaise conduite fut infligée à Appleby lorsque celui-ci frappa l'arbitre Brennan.

Un rapport des officiels sera soumis à la direction de la ligue et le président Thérien devra se montrer sévère s'il tient à mettre fin à la rudesse dans les joutes de la Ligue Junior.

Le Concordia réussit grâce à 5 points enregistés dans la période finale, à faire partie nulle avec le Royal par le compte de 6 à 6 pendant que le Canadien enregistrait une victoire facile contre les Cyclones de Verdun qu'ils ont défait par le compte de 9 à 1, à la levée du rideau.

Alors qu'il restait 7 minutes de jeu, le Royal menait par 1 à 1, May-Landry et Geoffroy ont réussi à léjouter Kert. Bob Frampton et Tommy Manasterky ont ensuite été punis et le Concordia en a profité pour compter deux autres points, Denis Pénin et Bernaquetz réussissant à déjouer Kert. Après la bagarre générale, les deux clubs alignaient seulement trois buts et Jacques Richard, frère de Maurice, a réussi à égaliser le compte en prenant Kert en défaut sur un haut lancer dans le coin du filet.

Neil Langill a dirigé l'offensive du Royal avec deux buts et autant d'assistances, tandis que Denis a obtenu un but et deux assistances. R. Grig, Moore et Manasterky ont les autres compteurs. Moore, qui a joué une belle partie pour le Royal, a aussi fourni trois assistances.

Dans la 1ère partie, le Canadien a donné une autre leçon de hockey aux Cyclones de Verdun. Howie Morenz et Gilles Trudel ont dirigé l'offensive des vainqueurs avec chacun trois buts, tandis que Bob Fryday a obtenu deux buts et quatre assistances. Earl Roche a été l'autre compteurs des vainqueurs. Morenz, qui a augmenté son avance en 1ère place des compteurs a aussi obtenu deux assistances. Bob Newton a été crédité de quatre assistances. Grégoire a évité le blanchissage aux Cyclones à la fin de la 2e période.

Carrière, qui a commencé la saison avec les Cyclones B a remplacé Bonin dans les filets du club d'Alcide Hébert. Il a été mal protégé par ses joueurs.

Ce soir à Verdun, le Canadien fera de nouveau face aux Cyclones, tandis que le Concordia sera opposé au National.

Alignement des équipes:

PREMIERE PARTIE

CANADIENS — Buts, Scurrah; défenses, Lépine, Roach; centre, Morenz; ailes, Fryday, Newton; subs, Denny, Laplante, Orlando, Trudel, Minog.

CYCLONES — Buts, Carrière; défenses, Ste-Marie, Lamarche; centre, Grégoire; ailes, Lapointe, Denault; subs, Gagné, R. Domingue, S. Domingue, Cadieux, Cantara, Lessard.

Première période

1—Canadiens, Roach 3.30

2—Canadiens, Trudel (Denny) 4.40

3—Canadiens, Fryday (Morenz, Newton) 13.40

Panitions: Denny, Ste-Marie.

Deuxième période

4—Canadiens, Morenz (Fryday, Newton) 5.50

5—Canadiens, Morenz (Fryday) 10.16

6—Cyclones, Grégoire (Ste-Marie, Denault) 18.00

Punition: Orlando.

Troisième période

7—Canadiens, Morenz (Fryday, Newton) 1.40

8—Canadiens, Trudel (Denny) 4.51

9—Canadiens, Trudel (Denny, Laplante) 10.50

10—Canadiens, Fryday (Morenz, Newton) 13.52

Punitions: Laplante (10 minutes, mauvaise conduite).

DEUXIEME PARTIE

CONCORDIA — Buts, Bleau; défenses, Marchand et A. Pénin; centre, Richard; ailes, Bernaquetz et Geoffroy; subs, D. Pénin, Faulkner, Landry, Laliberté, Cyr, Laframboise, Contant, Désormeaux.

ROYAL — Buts, Kertz; défenses, Manasterky et Appleby; centre, Moore; ailes, Langill et Denis; subs, Knox, Armstrong, Fylen, Fildes, Frampton, Molson, Booth, R. Grigg, W. Grigg.

Première période

1—Royal: Langill (Fildes, Denis) 16.02

Punitions: Manasterky, Désormeaux, Appleby, Manasterky (5 minutes).

Deuxième période

2—Royal: Denis (Moore, Langill) 14.15

3—Royal: Langill (Denis, Moore) 15.20

4—Royal: R. Grigg (W. Grigg) 17.24

Punitions: Contant, Armstrong.

Troisième période

5—Concordia: D. Pénin (Landry, Faulkner) 0.54

6—Royal: Moore 2.00

7—Royal: Manasterky (Moore, Langill) 7.30

8—Concordia: Landry (Laliberté, Cyr) 13.25

9—Concordia: Geoffroy (Richard) 14.15

10—Concordia: Bernaquetz (Richard) 15.20

11—Concordia: D. Pénin (Richard) 15.52

12—Concordia: Richard (Bernaquetz) 18.20

Punitions: Richard, Appleby (match), Désormeaux (5 min.), Armstrong (maj.), Frampton (min. et maj.), Cyr (Maj.), Fylen, Manasterky (3).

Le Sherbrooke aux prises avec le club Lachine

Trois des premiers clubs de la Ligue Provinciale seront à l'œuvre ce soir et ces rencontres sont attendues avec impatience. A Lachine, les Rapides recevront la visite des Raiders de Sherbrooke pendant que le Victoriaville ira jouer contre les Gaulois, à Saint-Hyacinthe.

A Lachine, on assistera à une joute qui devrait faire les délices des milliers d'amateurs. Le Concordia, les Rapides ont perdu la seconde place hier mais les joueurs de Paul Lamarche voudront faire l'impossible pour l'emporter sur les Raiders afin de réduire le pointage qui les sépare de la 1ère place. Les Rapides ont tenu une autre pratique importante hier soir et les Paul-Lac, Jim McCurry, Yvan Hamel, Charlie Phillips, Marcel Larochelle, Paul-Marcel Raymond, André Perron, Bernard Vinet, Les Ramsay, Suede Paulsen, Smiley Meronek et autres semblaient en meilleure condition que jamais. Ils ont promis à leur gérant de l'emporter coûte que coûte ce soir.

Chose certaine, les Raiders alignent eux-mêmes un fort club et les Rapides auront une lourde tâche sur les bras. Ainsi, les joueurs du Sherbrooke sont entre autres le gardien Hal Barefoot, (ex-gardien des Rapides au début de la saison), les joueurs de défense Bill Heindl et Cliff Goupille, et les joueurs Tony Demers, Maurice Bastien, McDougall, Côté, Henry Hayes, Mush Morehouse, Denault et autres sans oublier les trois fameux joueurs de main-d'œuvre, le capitaine et les joueurs de ligne, les frères Carnegie et Mannie McIntyre. Voilà donc une intéressante joute en perspective pour les amateurs de hockey de Lachine et de la région, ce soir.

A Saint-Hyacinthe, on assistera également à une excellente joute entre les joueurs de Lachine, les Anjou, les Kowalski, Longpré, "Sept-Buts" Bourdon, "Six-Buts" Gravel, Hébert, Bonin, Despeltre, Gladu, les Tigres de Roland Hébert qui comptent sur des joueurs excellents tels Hayden, Burnett, Drouin, Valenti, Roberge et Hébert lui-même.

De nombreuses rencontres chez les Seniors

Les joutes qui sont inscrites au calendrier de la Ligue Senior de Québec n'apporteront probablement pas de changement dans le classement actuel car deux clubs sont gros favoris pour l'emporter. Dans l'une de ces parties, les Sénateurs d'Ottawa recevront la visite des Cataractes de Shawinigan Falls tandis que dans l'autre, les As de Lex Cook en viendront aux prises avec les Braves de Valleyfield, dans la victoire capitale. Les Sénateurs de Valleyfield sont actuellement en tête du circuit avec une avance assez considérable et les Cataractes auront probablement à baisser pavillon devant leurs rivaux.

La joute la plus contestée et qui pourrait causer une surprise sera celle qui se disputera dans la cité de Champlain car les Braves de Valleyfield ont enregistré une victoire dimanche sur les Rapides de Frank Carlin et les protégés de Lucien Leduc sont confiants de pouvoir continuer dans la même voie.

Les Seniors seront tenus fort occupés cette semaine. En plus des deux joutes de ce soir, les clubs du circuit Slater continueront leurs activités demain soir lorsque les Cataractes recevront, à Shawinigan, la visite des Rapides de Montréal, qui devront jouer sans les services de Denny Casavant, qui a été gravement blessé dimanche dernier par Jimmy Orlando. Casavant a dû retourner à l'hôpital et il y restera encore quelques jours car il est sous observation.

Samedi, les As seront de passage à Ottawa pour faire face aux Sénateurs tandis que les deux mêmes clubs en viendront aux prises une seconde fois le lendemain à Québec, ici à Montréal, ce sont les Cataractes de Shawinigan qui seront dans nos parages pour disputer la victoire aux Rapides de Frank Carlin.

La Sainte-Marie triomphe du Mont-Saint-Louis

C'est par le compte de 5 à 3 que le Ste-Marie a infligé au Mont-Saint-Louis sa première défaite de la saison devant une foule nombreuse et enthousiaste de collégiens. La joute fut menée à vive allure du début à la fin laissant la foule sur le qui-vive constamment. Sainte-Marie, dans la première période domina complètement le jeu, conservant à certains moments la rondelle une minute durant dans la zone du Mont-Saint-Louis et pratiquant un "power-play" impeccable qui hélas allait échouer sur Bonneau, le sensationnel gardien du club de la rue Sherbrooke. La première période se termina par le compte de 0 à 0.

Dans la seconde période, le jeu était à peine commencé depuis une dizaine de secondes quand Guertin, sur des passes de Bruneau et de Flynn donna l'avantage aux protégés de Laurent Baril. Mont-Saint-Louis se lança dès lors à l'attaque, et ce fut à son tour de dominer le jeu. Pendant 5 minutes, Desforges et ses défenses, Ménard, Vernier et Brossard eurent fort à faire. Finalement, profitant d'une mise au jeu dans la zone du Ste-Marie, Desforges prit son propre retour pour égaliser le compte. Mont-Saint-Louis continua à dominer le jeu sur Sainte-Marie qui pratiquait alors un jeu trop individuel. La période se

Un des plus beaux centres de ski au Canada

Il est situé dans les montagnes Rocheuses, près de la ville de Jasper

A environ une heure, par route, de la petite ville de Jasper, dans les Rocheuses canadiennes, est à se développer l'un des centres de ski les plus beaux au Canada, a déclaré le major J. A. Wood, O.B.E., surintendant du parc national Jasper, dans une interview qu'il a accordée lors de sa visite annuelle dans la métropole. "Nous ne nous étions jamais rendus compte, a dit le major Wood, de l'immense richesse qui se trouvait si près de nous. D'une superficie de trois mille parcs, Marmot Basin offre aux skieurs des pistes merveilleuses, à l'abri de tout danger d'avalanche et au cœur d'un grandiose paysage de montagnes. Ce territoire est à peine à neuf milles de Jasper et à quelque six milles de Portale Creek sur la route nationale Jasper-Banff. Nous avons déjà reçu des soumissions pour la construction d'un chalet et nous nous attendons à ce que le territoire soit ouvert aux skieurs l'hiver prochain. La saison durera du 1er décembre au 15 mai."

La réouverture de Jasper Park Lodge, l'été dernier, a dit le major Wood, a amené une recrudescence du tourisme dans le parc. Le développement de ce grand centre de villégiature a été entravé dans une certaine mesure par la pénurie de main-d'œuvre et de matériel, mais nombre d'améliorations sont en cours. Un bureau de renseignements, qui sera ouvert l'été prochain, est en voie de construction à la m-r de glace Columbia. Les plans de l'édifice, genre chalet suisse, ont été dessinés par le service du génie du parc. Un second bureau sera aussi ouvert à Jasper. A ces deux centres d'information, les touristes pourront se procurer les livres-guides et renseignements sur les hôtels des environs, les pistes, les randonnées en automobile, etc."

Plus de 5,500 touristes ont visité la station de pisciculture de Jasper, l'été dernier, a déclaré M. Wood. "Nous avons commencé la construction de la résidence du surintendant. Située sur la rivière Maligne, à environ un quart de mille de l'endroit où elle rencontre la rivière Athabasca, la station piscicole compte 25 aigues d'une capacité de 750,000 oeufs. Lorsque le frelin mesure un pouce, il est transporté dans un bassin voisin où il est gardé pendant un an. Les poissons sont alors distribués dans plus d'une centaine de lacs des environs de Jasper — grands lacs tels que Maligne, Celestine, Pyramid et Patricia, et autres plus petits tels que Caledonia et Hibernia."

La distribution du poisson est réglementée par l'état des eaux, dit M. Wood. Nous remettons aux pêcheurs des cartes de recensement, nous analysons ensuite leurs rapports et faisons une enquête sérieuse avant d'empoissonner les lacs. L'an dernier, une amélioration sensible a été enregistrée sur les pêches de l'année précédente. Le parc national Jasper couvre une superficie de 4,200 milles carrés. Il compte plus de 150 milles de grandes routes et 350 milles de pistes. La surveillance en est confiée à un gardien ayant sous ses ordres 18 surveillants.

Les animaux sauvages du parc sont en excellente condition. Soixante-trois ont été tués l'année dernière, sur un total de 300 dont la viande sera distribuée aux Indiens des réserves de l'Alberta.

L'automne dernier, plusieurs groupes de chasseurs ont traversé les frontières du parc au nord, et tous sont revenus avec leur quota de caribous, élan, cerfs, chèvres de montagnes et ours grizzils.

ribaldi affrontera le solide Canadien français, Frank Valois, tandis que Chick Garibaldi, frère de Gino, et Bob "Rebel" Russell, feront les frais de la rencontre préliminaire.

Les débuts de Nagurski dans l'arène du Forum

Le promoteur Eddie Quinn reprendra ses séances de lutte au Forum ce soir alors qu'il offrira un programme intéressant. Il n'y a pas de combat de championnat à l'affiche mais notre promoteur fera connaître un nouvel athlète qui devrait être une grande attraction dans la métropole puisqu'il s'agit de Bronko Nagurski, solide athlète du Minnesota, qui ambitionne de rencontrer Lou Thesz, le monarque des poids lourds à la lutte libre.

Nagurski en viendra aux prises avec Frederick Von Schacht qui est reconnu comme l'un des plus rudes lutteurs des temps modernes et ce combat devrait être enlevé au possible car l'Américain n'a pas froid aux yeux et il saura se défendre contre les attaques de son rival si ce dernier décide d'avoir recours à la brutalité.

Nagurski est un athlète accompli. Durant une certaine période, il fut reconnu par les rédacteurs sportifs américains comme un des meilleurs joueurs de football des Etats-Unis et champion mondial des lutteurs poids lourds. C'est un lutteur très rapide. Plusieurs scribes l'ont considéré comme le meilleur joueur de football de tous les temps. Nagurski a déjà défait Lou Thesz, dans une rencontre sanctionnée par la National Wrestling Association, qui lui accordait le championnat mondial. Plus tard, il fut vaincu et perdit son titre. Toutefois, il revient dans la métropole canadienne ce soir, au Forum. En Von Schacht, il fera face à l'as de la prise du cobra, à un athlète très brutal, à un véritable spécialiste dans l'usage des tactiques illégales.

Il sera légèrement favori pour l'emporter sur Schacht ce soir, mais nombreux sont les fervents de la lutte qui croient que le gladiateur de Milwaukee possède d'excellentes chances de s'assurer les honneurs de la rencontre.

Dans la semi-finale au programme, les partisans de la lutte auront l'occasion de voir à l'œuvre le sensationnel Vic Holbrook, un gaillard de 6 pieds, 5 pouces, 245 livres, qui vient d'être reconnu comme l'athlète "interscolaire" des Etats-Unis pour la saison 1946. Holbrook fera face à Don Evans, qui a déjà lutté à quelques reprises dans nos arènes locales.

Dans le match spécial, Gino Gaudin terminera au compte de 1 à 1.

Deux minutes après le début de la troisième période, Perreault donna l'avance de nouveau aux hommes de Baril par un magnifique lancer qui prit Bonneau par surprise. Mais une fois de plus Mont-Saint-Louis revint de l'arrière et Lapointe le compta pendant que Day purgeait une mineure. Avec le compte de deux à deux et huit minutes de jeu encore, les deux équipes jouèrent plus prudemment. Perreault, cependant, réussit à s'échapper flanqué de Laliberté. Après une série de passes Perreault laissa partir un boulet qui prit Bonneau en défaut après avoir ricoché sur le goutier d'un de ses coéquipiers. Deux minutes plus tard Flynn s'échappa à son tour pour enregistrer le quatrième but des gars de la rue Bleury.

Mont-Saint-Louis ne se calma pas encore pour battu. Une minute plus tard, Jutra assisté de Quesnel et Cadieux porta le compte à 4 à 3. A une minute le la fin, Vernier et Denault furent punis pour avoir levé les bâtons trop haut.

Résume du Mont-Saint-Louis retira Bonneau de ses buts dans une tentative suprême pour égaliser le compte. Mais la stratégie fut pas heureuse et Flynn avait saisi la rondelle, déjoua la défense adverse pour loger la rondelle dans les filets vides, et assurer la victoire à son équipe par le compte de 5 à 3.

Par cette victoire Sainte-Marie se trouve être en première position avec Mont-Saint-Louis, qui cependant a joué une partie de moins.

Avec la rentrée de janvier l'animation est revenue sur les glaces lavalloises.

Dimanche dernier, quatre parties s'y jouaient à la fois: le Laval officiel battait Polytechnique 5 à 4, le Laval Midget A cédait la victoire aux Tigres de Saint-Vincent-de-Paul 4 à 0, le Laval Midget B blanchissait les Royaux Midget de Saint-Thérèse 6 à 0 et le Laval Bantam l'emportait 5 à 1 sur l'Ecole Groulx.

Seul le Laval Juvenile restait inactif, ses visiteurs devant, au dernier moment, être empêchés de venir.

Toutes les parties ont été intéressantes. L. Drapeau, M. Boutin et le gardien Laniel ont spécialement brillé pour le Laval Bantam; Lapointe, Gauthier, Légaré, J. Hotte, G. Brochu, Contant et Jeanneau ont été les étoiles du Midget.

L'attraction principale a été cependant la rencontre Laval-Poly. Après un début plutôt hésitant, la lutte se mit à petit à petit à devenir passionnante dans les dernières périodes. Les collégiens prennent l'avantage après 7 minutes de jeu: C. Hotte comptant sur une passe d'Albéric Filion. Dès la rentrée du 2e vingt, Lauzon aide de Filiatruil égalise. Les Lavallois se ressaisissent vite grâce aux points de Ménard et A. Filion assistés de Renaud et C. Hotte; mais Lauzon et Filiatruil rétablissent l'équilibre: la cloche trouve les rivaux 3 à 3.

La 3e période est marquée par une belle agresseur. A la 4e minute, Lauzon aide de Ruel surprend encore une fois le cerbère lavallois. C'est le signal d'une attaque sans merci de la part des champions de l'Intercollegiale qui ne veulent pas baisser pavillon. Paul Gignac, qui garde les buts du Poly, est bombardé sans répit, mais il écarte impitoyablement le caoutchouc du filet. A la 9e minute pourtant, A. Filion le déjoue sur une passe de C. Hotte. Puis, peu de temps après, Georges Hotte cède la victoire par un de ces beaux efforts individuels dont il a le secret. En dépit d'un ardeur accrue, les adversaires qui, d'un bout à l'autre de la joute ont affiché une tenue splendide, ne parviennent pas à reprendre le dessus.

Jeudi, l'équipe de Bruno Lacerte et Buswell se mesurera avec Hautes Etudes, puis dimanche prochain, dans une

Verdun augmente les salaires de ses employés

Le gérant de la ville, M. French, est exclu de la liste des augmentations — Débat orageux

Le conseil municipal de Verdun a décidé hier soir, après un débat très animé, d'accorder des augmentations de salaires, avec effet rétroactif au 1er janvier, à tous les employés de la ville, sauf à M. J. R. French, gérant général et directeur des finances.

Le projet d'augmenter les salaires avait été décidé le 26 novembre dernier, mais hier soir l'échevin Soulière, appuyé par l'échevin Gauthier, a proposé un amendement à l'effet que l'augmentation ne s'appliquerait pas aux salaires de \$6,000 et plus. L'amendement a été adopté par 4 voix contre 3; le maire Wilson, en annonçant la décision, a dit aux échevins: "Je crois que vous regretterez votre décision".

Après l'assemblée hier soir, des gens bien informés disaient que cette décision peut entraîner la démission de M. French. Le gérant général était vraisemblablement au courant du projet des échevins, et au lieu d'assister à la séance comme c'est son habitude, il s'est abstenu d'y paraître.

Les échevins Soulière, Gauthier, Poirier et Hébert ont voté pour l'amendement, tandis que les échevins Cool, Brown et Kilcox, ont voté contre.

Le 27 décembre, le conseil avait décidé, sur proposition des échevins Soulière et Hébert, de reconsidérer la résolution adoptée le 26 novembre autorisant une augmentation générale des salaires des employés, augmentation qui devait varier entre cinq et douze pour cent.

Hier soir, dès que le conseil eut été saisi de la résolution en question, l'échevin Soulière a proposé en amendement qu'elle ne s'appliquerait pas aux salaires de \$6,000 et plus.

En réponse à l'échevin Cool qui

lui demandait de dire publiquement que cet amendement allait frapper l'échevin Soulière, il déclara qu'il n'avait qu'à se présenter aux bureaux de l'hôtel de ville pour obtenir le renseignement.

"Je déplore grandement que la motion de l'échevin Soulière, motion adoptée le 27 décembre dernier, ait inquiété tous les employés de la ville et ait pu donner l'impression qu'un seul homme", de reprendre l'échevin Cool.

Avant qu'il soit au fauteuil présidentiel, le maire, M. E. Wilson, a déclaré sans ambages que l'amendement avait uniquement pour but de frapper M. French, le gérant et directeur des finances de la ville.

"Pour moi, c'est une erreur, d'ajouter M. Wilson. Un seul homme ne bénéficie pas de l'augmentation générale des salaires. Il y a quelque chose derrière cela".

"L'une des raisons de l'amendement, c'est que moi et mes collègues sommes fatigués d'entendre dire que le conseil ne mène pas à Verdun et qu'un seul homme mène Verdun", a dit l'échevin Gauthier.

"Vous n'êtes pas capable de dire que M. French n'a pas respecté les décisions du conseil", a répliqué M. Wilson, en soulignant qu'il ne craignait pas "de prendre ses responsabilités".

"C'est une honte de hausser les salaires de tous les employés et d'ignorer M. French", a ensuite déclaré l'échevin Brown. C'est injuste. Et quand on pense qu'il ne s'agit que de trois cents dollars! Pensez-y, messieurs. Comment se fait-il que, le 26 novembre, tous mes collègues étaient d'accord?"

"Dans le temps, j'ai enregistré ma dissidence", a alors répliqué l'échevin Soulière.

Alexeiev parle de la Russie

Cet ancien attaché commercial à l'ambassade russe à Mexico dit que les Soviets ont entrepris de vastes travaux de recherches

D'après une nouvelle publiée dans le *New York Times* et dans la *Gazette*, Kiril Alexeiev n'est pas un voleur. Ce dernier, on se le rappelle, était un attaché commercial de l'ambassade russe à Mexico; il s'était enfui et les Russes l'avaient accusé de vol.

Il est aujourd'hui sorti de sa retraite avec sa femme et leurs deux enfants, pour nier comme étant des "mensonges complets" les dires de l'ambassade soviétique de Washington à son sujet.

Ce jeune Russe de 37 ans, expert en métallurgie, a déclaré aux journalistes que les Soviets ont entrepris de vastes travaux de recherche, mais qu'ils ne possèdent pas encore le secret de la bombe atomique. Il décrit Simon P. Alexandrov, diplomate et savant russe, comme une personne de grande compétence.

Alexeiev dit qu'il vit dans la crainte quotidienne de la NKVD (police secrète russe) et que celle-ci a des activités à Mexico. C'est alors que son interprète, Saul Levitas, directeur de l'hebdomadaire *The New York Leader*, fit remarquer qu'il était encore "psychologiquement" difficile pour Alexeiev de parler d'espionnage puisqu'il en était à sa première entrevue "dans une atmosphère démocratique".

Sur la bombe atomique, le Russe déclare qu'il aura plusieurs occasions d'y revenir, mais que, pour le moment, il préfère se taire. Au sujet d'un présumé plan russe pour dominer le monde en dix ans, il répond: "Sûrement que la Russie forme des projets, mais je ne puis dire si c'est pour dix ans ou non; cela dépend de l'organisation internationale".

Interrogé sur ses sources actuelles de revenus, il a répondu qu'elles proviennent de "fonds privés".

Alexeiev déclare que "le peuple russe est tellement réticent à l'esclavage qu'il n'ose pas exprimer ses sentiments et même, qu'il n'ose plus en avoir".

Les délégués de l'Abitibi

Les députés de la région figurent dans la représentation, ainsi que les présidents des Chambres de commerce

Val d'Or, 15. — Tous les secteurs de l'Abitibi sont représentés dans le train spécial du Canadien National qui a quitté Noranda hier soir avec la délégation des hommes d'affaires du nord-ouest québécois, en voyage de bonne entente à Montréal.

M. Lucien Tourigny, c.r., administrateur régional des Chambres de commerce de l'Abitibi et organisateur du voyage qui est sous le patronage de la Chambre de commerce de Val d'Or rapporte une large représentation des villes suivantes: Noranda, Rouyn, Cadillac, Malartic, Val d'Or, Senneterre, Larzac, Amos, Barraute, Belcourt et Makamik.

Dans la délégation figurent MM. David Gour, député fédéral de Châteauguay, N. Larivière, député provincial du Témiscamingue, H. Drouin, député provincial de l'Abitibi-Est, E. Lesage, député provincial de l'Abitibi-Ouest, J.-E. Béard, maire de Val d'Or et Armand Dumas, maire de Malartic; MM. les présidents des Chambres de commerce: Albert Coutu, Rouyn; J.-R. Linklater, Noranda; J.-L. Chartier, Malartic; Lucien Tourigny, c.r., Val d'Or; L.-M. Fortin, Senneterre; J.-B. Boutin, Amos et J.-A. Vallée, Barraute.

La presse française est représentée par M. Hermès Maurice, de *La Frontière* et Antonio Lussier, de *La Gazette du Nord*.

M. J. K. Smith, représentant du Board of Trade de Montréal s'étant rendu à Val d'Or pour y rencontrer les voyageurs, ceux-ci sont aussi accompagnés de M. R. B. Corrigan, surintendant; P. Tanguay et G.-E. Noël, du service des voyageurs du Canadien National.

Nos entrevues

Le tourisme, industrie principale du Québec

M. Watson Fournier

"Aucune propagande n'est égale à celle qui nous est faite par le touriste américain lui-même, lorsqu'il revient du pays de Québec". Ce sont les paroles de quelqu'un qui, après avoir lancé et dirigé pendant près de sept ans notre bureau provincial de publicité à New-York, peut sans doute parler en connaissance de cause; il s'agit de M. Watson A. Fournier.

Selon lui, notre bureau là-bas est absolument essentiel et rien ne devrait être épargné pour étendre son champ d'activité; cela, parce que le tourisme est pour notre province sa principale industrie. On pourrait s'étonner de cette assertion si on ne se rappelait pas que le quart de la population américaine vit aux frontières de la province de Québec, ce qui représente un nombre considérable de visiteurs possibles qui pourraient venir chez nous dépenser des sommes dont toutes les classes de la société seraient à même de profiter, sans que, à vrai dire, nous soyons obligés à une mise de fonds importante.

Québec, dit M. Fournier, est une province que toutes les autres pourraient envier, parce qu'ici nous avons tout pour plaire au touriste: mentalités diverses, paysages variés, grandes villes ou petits villages, etc. "... mais avant tout, ce que recherche l'Américain en venant ici, et ce qui le charme davantage, c'est notre caractère français, c'est la une autre raison pour ne pas avoir honte de ce que nous sommes".

M. Fournier explique que le tourisme ne revêt pas seulement un aspect économique, mais qu'il est aussi le meilleur moyen de nous faire apprécier à l'étranger. Ceci est un point d'extrême importance, car il semble qu'en général nos voisins américains ont une bien fautive conception de notre mentalité. La chose est compréhensible parce que, d'ordinaire, ils n'entendent parler de nous que par leurs journaux, qui eux-mêmes ne font pas souvent écho à leurs confrères canadiens de langue anglaise. Mais le tourisme, en menant des contacts directs, nous donne l'occasion de rectifier leur jugement sur une multitude de questions, dans les domaines politique, religieux, éducationnel et d'autres. C'est ce qui fait dire à plusieurs Américains de passage chez nous: "Tout ce que nous avions lu sur votre province ne sont que des mensonges... nous ne connaissions rien de la réalité".

M. Fournier note cependant que nos gens n'apprécient pas encore l'importance du tourisme, que surtout dans nos campagnes on cherche à profiter ou à rouler le visiteur de passage. Il faudrait que nous fassions plus attention encore à la propriété et que nos enfants perdent l'habitude détestable de mentir.

On sait que le successeur de M. Fournier à New-York, n'est pas encore nommé. Celui-ci recommande qu'on choisisse quelqu'un qui s'y connaisse et surtout qu'on lui donne une grande liberté d'action. "... car, dit M. Fournier, son rôle doit être celui d'un ambassadeur de notre province... son travail, si l'on veut qu'il soit efficace, ne doit pas être limité à des fonctions de rond de cuir, mais il faut, au contraire, qu'il puisse sortir, parcourir toute l'étendue des Etats-Unis, se mettre en contact régulier avec les agences de voyage, être membre des clubs sociaux les plus importants... en un mot, il faut que, par des contacts personnels, il soit capable de gagner des sympathies à notre province...". Et M. Fournier ajoute ce détail très important: "Le titulaire de ce poste devrait posséder un nom bien français et être parfaitement bilingue".

Depuis le 1er décembre dernier, M. Fournier est le chef du service des voyageurs au Canada pour la Holland-America Line.

F. Z.

Avez-vous les adresses des... Adressez-vous au Service de L'Abitibi, 430 rue Notre-Dame, Montréal.

PL. 5151
OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS



LA NOUVELLE CALANDREUSE ELECTRIQUE

"GLADIRO"

la repasseuse électrique la plus moderne à ce prix

- Repasse une chemise en 4 1/2 minutes
- Un genou actionne le moteur
- Libère les mains de tout mouvement.



114.50

Actuellement en démonstration chez Dupuis Frères, messagerie (De Montigny)

Le nombre est restreint — Evitez-vous un désappointement en venant acheter votre décalap.

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL v.-p. et gér. gén.

Nouvelles des Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 15 (D. N. C.). — S. Exe. Mgr Maurice Roy, évêque des Trois-Rivières, a fait une visite au Conseil 1001 des Chevaliers de Colomb. Le grand chevalier, M. Maurice Laurin, lui a présenté les hommages des Chevaliers de Colomb. Mgr Roy traita dans une brève causerie des devoirs des Chevaliers de Colomb et les invita à vivre chrétiennement dans tous les détails de la vie.

M. Philippe Cantave, consul général d'Haïti au Canada, a été élu des Anciens Retraités de la paroisse St-Philippe. Devant un nombreux auditoire il a traité de "La vie catholique à Haïti".

D'après le recensement paroissial que vient de terminer M. l'abbé Avila Ferron, la population de la paroisse de St-Joseph, comté de Champlain, atteint actuellement 1,835 âmes. Au cours de 1946, il y eut 17 sépultures, 65 naissances et 17 mariages.

M. Sinai Toupin, 69 ans, gardien aux chantiers de construction des ponts du St-Maurice, est mort subitement à son travail. La découverte de son cadavre fut faite samedi par des employés de la Dufresne Engineering. Toupin succomba à une crise cardiaque. Il laisse sa femme, née Cloutier (Claudia); un fils, Maurice Toupin; ses filles, Mme Ubald Michel, Mme Cécile Toupin, Mme P. Valotaint et Mme Cécile Toupin; ses frères, MM. Rosario et Richard Toupin.

Malgré la pénurie de matériaux, la construction a été établie en 1946, en record à Grand-Mère. Les 157 permis accordés par la cité ont donné une valeur totale de \$869,690.

Au cours de l'année, la taxe de vente de deux pour cent imposée aux contribuables des Trois-Rivières et à ceux du Cap-de-la-Madeleine ont rapporté à la ville des Trois-Rivières plus de \$235,000 et au Cap-de-la-Madeleine \$14,944.27.

A la suite de la St. Lawrence Paper et de la Consolidated Paper, l'International Paper a donné à la cité avis d'un appel contre le rôle d'évaluation de l'année 1947. Ces mêmes compagnies avaient contesté le rôle précédent et leurs causes sont maintenant devant la Cour d'appel après un premier jugement de M. Ferdinand Roy maintenant partiellement les prétentions de la cité des Trois-Rivières mais en rejetant d'autres. Ces compagnies devaient payer plus qu'elles proposaient.

Guillotinés

Berlin, 15 (P.A.). — On a guillotiné hier le Dr Mme Ilde Wernicke, 47 ans, et la garde-malade Hélène Wiczorek, 42, dans la prison Moabit. On les tient responsables de la mort par euthanasie de 600 patients mentaux dans un asile de l'est de l'Allemagne pendant le régime nazi. Ce sont les premières femmes exécutées à Berlin depuis la fin de la guerre. Helmut Kaefer, accusé du meurtre de sa tante, en mai dernier, a subi le même sort.

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de J. A. DÉSAY

(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal

La menace des balcons enneigés

Mise en garde de M. Raymond Paré, directeur du service des incendies

On nous communique: En cette période particulière de l'année, nous remarquons non sans effroi, qu'une multitude de balcons et autres sorties multiples, sont enneigés à un tel point, qu'ils empêchent totalement les portes de s'ouvrir.

Qu'est-il arrivé? c'est que, par une négligence quasi criminelle, au lieu d'y enlever la neige après chaque bordée, on a laissé celle-ci s'accumuler de façon à vous rendre prisonniers dans votre propre logis si l'incendie s'y déclare, soit le jour, soit la nuit. Avez-vous songé à ce qui arriverait, si l'incendie bloquait votre sortie régulière? Sans doute que vous cherchiez à fuir par le balcon, par la galerie arrière mais, malheureusement, si vous êtes impossible d'ouvrir, la neige et la glace règnent en maîtresses, c'est donc l'asphyxie qui vous attend, vous et les vôtres. Il y a plus, pour se débarrasser de l'arbre de Noël qui, maintenant est devenu sec et n'est plus de mise, certaines gens l'ont tout simplement jeté là, sur le balcon, sur la galerie, devenant ainsi un second obstacle, puisqu'il se consolide dans la neige et la glace. Combien de malheurs se sont abattus sur notre population par semblable négligence. Allons, pères de familles, grands frères, etc., servez-vous de la pelle et tenez ces lieux libres en tout temps. Vous ne savez pas où, ni quand, l'incendie peut se déclarer et, si par malheur vous êtes parmi ces imprévoyants, vous aurez à déplorer la perte d'un être cher, si vous-mêmes vous n'êtes victimes de votre propre négligence.

Jubilé d'or de pratique du droit

Un juge de la Cour supérieure du district de Montréal et trois membres du Barreau de Montréal ont célébré, hier soir, dans l'intimité, le cinquantième anniversaire de leur admission à la pratique du droit. Ils font tous partie de la promotion de 1897.

M. le juge Alfred Durand, et Mes Octave Moussau, c.r., J.-A. Beaulieu, c.r. et Victor Gaudet, c.r., sont les quatre jubilaires. Ils se sont réunis au Cercle Universitaire et ont passé la soirée à se rappeler leurs souvenirs d'université et de premières années de pratique du droit.

M. Valmore Gratton aux Trois-Rivières

M. Valmore Gratton, directeur de l'Office d'initiative économique et touristique de la ville de Montréal, prononcera une conférence ce soir à la Chambre de Commerce des jeunes des Trois-Rivières, au cours d'un banquet qui aura lieu à l'hôtel Voyageur. Il parlera du développement économique de notre province.

M. Gratton, a participé, hier soir, à l'émission "Town Topics", la discussion a porté sur l'industrialisation du district métropolitain. Il sera l'hôte du même poste, demain, à 1 h. 30 de l'après-midi. Il expliquera alors les rouages de l'Office d'initiative économique et touristique.

Départ pour la France du Dr Pierre Marion

Le Dr Pierre Marion et Mme Marion sont partis hier soir de Montréal pour New-York où ils s'embarqueront jeudi matin à destination de Montpellier, France, où le Dr Marion doit pendant une année, poursuivre des études postdoctorales.

Le Comité du tourisme recommande deux octrois

\$2,500 à l'Office du tourisme et \$1,000 à l'école de tourisme — Importante réunion

Le Comité consultatif du tourisme, attaché à l'Office d'initiative économique et touristique, a tenu une importante réunion hier après-midi au Mount Stephen Club. Les présidents conjoints, MM. Maurice Trudeau et John H. Molson, étaient présents, de même que M. Camille Houde, maire de Montréal et membre ex officio du comité.

Après discussion, les membres ont décidé de recommander au Comité exécutif de la ville de Montréal de voter un octroi de \$2,500 à l'Office montréalais du tourisme et de congrès, et un autre de \$1,000 à l'École du tourisme, qui est affiliée à l'Université de Montréal.

On a aussi adopté un projet d'attributions particulières préparé par l'Office d'initiative économique. Ces attributions délimitent les prérogatives et les devoirs, en matière de tourisme, de l'Office d'initiative, et des trois sous-comités des réceptions, des renseignements, et de la coordination touristique. Ces attributions, publiées dans le *Devoir* d'hier, ont été légèrement modifiées pour qu'elles n'empêchent pas sur les prérogatives du maire de Montréal, chargé officiellement des réceptions offertes par la ville et de la représentation.

On a assez longuement parlé des livrets et autres publications sur la ville de Montréal. La ville, a-t-on révélé, est actuellement à préparer sa propre publication, qui sera émaillée de photographies inédites et remplie d'un texte bien écrit et au point. On se propose de mettre cette publication à la disposition de toutes les agences de tourisme et de tous les guides.

MM. Valmore Gratton, directeur de l'Office d'initiative économique, et Georges S. Mooney, son adjoint, étaient présents à la réunion.

Nouveau traversier aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 15 (D.N.C.). — La Marine Industries de Sorel, entretient l'espoir de pouvoir livrer le nouveau bateau-passeur qu'elle construit actuellement pour la cité des Trois-Rivières, avant même le mois de juin, date approximative fixée pour cette livraison. C'est ce qu'a annoncé M. Ludger Simard, représentant de ces chantiers maritimes aux autorités municipales.

La signature officielle du contrat pour la construction de ce navire, au coût de \$425,000, a eu lieu au bureau du maire Arthur Rousseau. Ce dernier en a fait rapport au conseil de ville hier soir. Le maire Rousseau a signé au nom de la cité en présence du gérant J.-H. Vallée, I.C., et du chef du Contentieux, Me Léon Lamothe, c.r., et M. Ludger Simard, a apposé sa signature à ce document important, au nom de la Marine Industries, en présence de Me J. Flynn, avocat de cette compagnie.

Le maire Rousseau a remis à M. Simard un chèque au montant de \$42,500 représentant le premier versement, soit 10% du coût de construction.

La quille du nouveau passeur sera posée au cours du mois de mars, a-t-on annoncé de plus. A ce moment la ville versera un autre acompte de \$42,500.

Un aquarium au Jardin zoologique de Québec

Québec, 15 (D. N. C.). — Le Dr Jean-Louis Tremblay, président de la Société Zoologique de Québec, et le Dr J.-Armand Brassard, directeur du Jardin Zoologique, annoncent conjointement l'établissement prochain d'un aquarium au jardin zoologique de Québec.

L'oeuvre du service familial

Centre de protection, d'orientation, de loisirs pour les jeunes ouvrières — Reprise des cours cette semaine — Dimanche, film: "Le Père Châpin"

Interrompues pour la période des fêtes, les activités reprennent cette semaine au local de l'Œuvre du Service familial, situé à 3840 chemin Reine-Marie, tout près de l'Oratoire Saint-Joseph.

Donc, à chaque semaine: les lundis et vendredis, cours de français et d'anglais; le mardi, cours d'art ménager; le jeudi à 2 h. 30 p.m., cours théorique et pratique de coupe.

Le jeudi, causerie sur la préparation au mariage par le R. P. Alfred Laplante, C.S.C.

Le dimanche soir, soirée récréative. Ainsi, dimanche le 19, aura lieu la représentation du film: *Le père Châpin*.

L'Œuvre du service familial offre en outre, plusieurs services aux jeunes ouvrières: service de placement, de bibliothèque, gîte pour la nuit, etc., et constitue l'organisation pour le service domestique la plus populaire à Montréal. Environ 1500 jeunes filles bénéficient de cours et des autres avantages qui leur sont offerts gratuitement.

Visite du cardinal von Preysing aux E.-U.

Berlin, 14 (A.P.). — Des représentants de l'archevêque de Berlin, le cardinal von Preysing, ont déclaré que, cédant à l'invitation de plusieurs dignitaires de l'Eglise catholique, le cardinal a l'intention de se rendre aux Etats-Unis au cours du mois de février. Il accomplirait la traversée en avion. Sa première visite serait pour le cardinal Spellman, à New-York; puis Son Eminence le cardinal von Preysing rencontrerait d'autres chefs et dignitaires catholiques, en particulier à Chicago, Detroit, Milwaukee et autres grandes villes américaines.

Convocation des chefs ouvriers

Timmins, Ont., 15 (P.C.). — Les chefs des unions ouvrières, représentant approximativement 35,000 mineurs, dans le Québec, l'Ontario et le Manitoba, ont été convoqués à Kirkland Lake, Ontario, pour assister à une assemblée d'urgence, ce soir, annonce M. Léo Behie, l'organisateur international de la section des mineurs pour le C.I.O. La réunion concerne le district no 8 de l'union. Aucun motif n'a été donné.

Réélections

Québec, 15. (D.N.C.). — M. Roméo Paquet et M. Irénée Lessard ont tous deux été réélus aux élections municipales dans les municipalités voisines de Silley et de Cap Rouge, près de Québec. Le maire Paquet commence son troisième mandat et a été réélu par une majorité de 250 voix sur son adversaire, tandis que le maire Lessard, qui en est à son onzième mandat, a été élu par une voix de majorité, alors qu'on a dû prendre le vote du secrétaire pour balancer une égalité que le candidat réélu était lui-même retenu au lit et incapable de déposer son propre vote.



BIENVENUE

Aux hommes d'affaires du nord-ouest québécois en visite de bonne entente à Montréal

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL v.-p. et gér. gén.

Haut poste au R. Père Fortin, S.S.S.

Pour la première fois, chez les Pères du T.-S.-Sacrament, un Canadien devient supérieur à la maison générale, à Rome. Il s'agit du R. P. Robert Fortin, fils de M. et Mme Alphonse Fortin, de Québec.

Le R. P. Fortin naquit à St-Laurent de Bellechasse, le 5 décembre 1902, et fut ordonné prêtre à Rome le 7 juillet 1929.

Le nouveau supérieur de la maison générale des Pères du T.-S.-Sacrament fit ses classes à Terrebonne, son noviciat à Québec et commença ses études ecclésiastiques à Montréal, pour les terminer à l'Angélique de Rome, de 1928 à 1931. Revenu au Canada depuis cette date, le R. P. Fortin fut professeur aux scolasticats de sa communauté à Montréal et à Sherbrooke, prédicateur de retraites sacerdotales et religieuses, conférencier recherché et directeur de la revue eucharistique du clergé durant dix ans. Il est aussi un des fondateurs des clubs des "Frères". Il était jusqu'ici l'animateur spirituel de ces clubs sociaux catholiques. Le R. P. Fortin partira sous peu pour Rome, où il occupera son nouveau poste.

En Argentine

La paroisse confiée aux soins des Pères du T.-S.-Sacrament, à Buenos-Aires, Argentine, célèbre pour avoir été le siège de grandioses manifestations lors du congrès eucharistique de l'Argentine, il y a quelques années, alors que S. Em. le cardinal Pacelli, aujourd'hui S. S. Pie XII, était légat papal, accueillera bientôt deux prêtres canadiens. Ce sont les RR. PP. Jean-François Béruhé et Gérard Dufresne.

Le R. P. Béruhé, 36 ans, originaire de Rivière-du-Loup, est le fils

de feu M. Timothée Béruhé et de Mme Béruhé, et le frère de M. l'abbé Gustave Béruhé, curé de Lac-Arthur, Louisiane. Le R. P. Béruhé est l'auteur de "La piété eucharistique".

Le R. P. Gérard Dufresne, 30 ans, originaire de Mont-Laurier, est le fils de M. et Mme Frédéric Dufresne, 3956, St-André, à Montréal.

Ces deux derniers partiront aussitôt que les formalités prescrites pour l'obtention des passeports nécessaires seront remplies. A Buenos-Aires, ils seront professeurs au scolasticat des Pères du T.-S.-Sacrament.

Ces nominations ont été faites par le T. R. P. Ludovico Longari, supérieur général de la communauté, de passage à Montréal, et rendues publiques par le T. R. P. Romain Saint-Cyr, provincial.

Sourds

Procurez-vous dès maintenant le merveilleux appareil auditif.

Monopac

modèle 1947

SANS BATTERIE ENCOMBRANTE. Une seule pièce à porter. Tonalité ajustable à volonté pour distance et intensité quel que soit votre degré de surdité. Démonstration gratuite aussi à domicile. Brochure "D" sur demande. Facilités de paiement. Autres modèles au choix. Batteries pour tous genres d'appareils auditifs.

RAVOX EARPHONE

1387 St-Denis, HA. 8730, Montréal

★ Une démonstration vous prouvera pourquoi il se vend plus de BELTONE MONOPAC que tous les autres appareils d'une seule pièce.